



Pêches et Océans
Canada

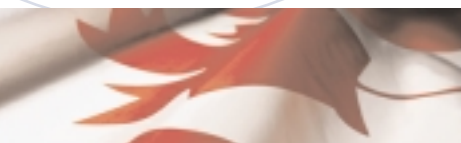
Fisheries and Oceans
Canada

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapport d'étape sur la Stratégie 2001-2003



www.dfo-mpo.gc.ca



Canada 

La Stratégie de développement durable

Rapport d'étape sur la Stratégie 2001-2003

Publié par :

Direction communications
Pêches et Océans Canada
Ottawa, Ontario
K1A 0E6

MPO/2004-15

©Sa majesté la Reine du Chef du Canada 2004
N^o cat. Fs23-329/2004F-PDF
ISBN 0-662-75747-5



Imprimé sur du papier recyclé

Photos gracieuseté de Provincial Airlines, S. Cosens, Studio 2, Images du Nouveau-Brunswick.

Table des matières

Message du Ministre	1
Résumé	3
Introduction	6
Le développement durable au MPO	7
Évolution du contexte	9
Justification du rapport d'étape	11
Progrès réalisés par rapport à la SDD de 2001-2003	13
Thème 1 : Nouvelles formes de gouvernance et intendance partagée.....	15
Thème 2 : Connaissances et technologies pour le développement durable	24
Thème 3 : Activités durables.....	38
Thème 4 : Gestion des progrès et du rendement.....	46
La prochaine stratégie de développement durable du MPO.....	48
Observations du Commissaire à l'environnement et au développement durable.....	48
Loi sur les espèces en péril	49
Engagement des Autochtones	49
Collaboration avec gouvernements fédéral-provinciaux-territoriaux	50
International.....	51
Conclusion	52
Annexe A : Principes de développement durable.....	53
Prise de décisions intégrée.....	53
Imputabilité	53
Sciences et connaissances	54
Annexe B : SDD 2001-2003 — Évaluation des progrès du MPO.....	55
Annexe C : Sommaire de la SDD de 2001 à 2003	56
Thème 1 : Nouvelles formes de gouvernance et d'intendance partagée	56
Thème 2 : Connaissances et technologies pour le développement durable	57
Thème 3 : Activités durables	60
Thème 4 : Gestion des progrès et du rendement	62
Annexe D : Sommaire des progrès par rapport aux activités planifiées	63

Message du Ministre

La qualité de vie des Canadiens passe par les ressources aquatiques du Canada, tant océaniques que d'eau douce, et compte sur leur conservation pour le profit des générations futures. Mon ministère, Pêches et Océans Canada (MPO), s'est engagé à répondre à ces attentes et à aider les Canadiens à tirer le meilleur parti de ces ressources.



Le MPO tente d'intégrer les considérations environnementales, sociales et économiques à la prise de décisions, à nos activités et à la gestion des ressources. Cette démarche équilibrée, que l'on appelle le développement durable, est au cœur des activités de mon ministère. Cela suppose de gérer nos océans d'une manière intégrée et consultative, veiller à ce que nos activités soient respectueuses de l'environnement, adopter une approche prudente, aussi bien au pays qu'à l'échelle internationale, afin de mieux comprendre et respecter les limites et les risques de l'exploitation du poisson, collaborer avec les provinces aux questions qui touchent l'eau douce, acquérir et exploiter l'excellence scientifique pour nous assurer que nous avons une compréhension valable de nos systèmes aquatiques et, enfin, favoriser un secteur des services maritimes innovateur.

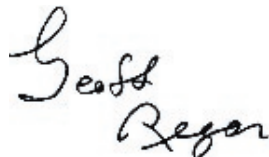
Aujourd'hui, la recherche de ce développement durable est plus importante que jamais. L'environnement dans lequel le MPO évolue a changé radicalement ces dernières années. Notre mandat a évolué avec l'apparition de la *Loi sur les océans* et de la *Loi sur les espèces en péril*, de même qu'avec la *Stratégie sur les océans du Canada*. Les changements juridiques associés aux droits des peuples autochtones et issus de traités, une industrie de l'aquaculture rapidement grandissante et la nécessité de jouer un rôle plus actif à l'égard des questions liées à la gestion de l'habitat du poisson ont aussi eu des incidences sur le Ministère.

En octobre 2002, le Commissaire à l'environnement et au développement durable a publié un rapport qui fait état des efforts importants que le MPO a fait pour intégrer les principes du développement durable à son mandat. Le rapport souligne aussi les défis auxquels fait face le Ministère, et donne des orientations qui permettront de relever ces défis.

Nous nous efforçons de relever ces défis et d'autres encore, dont une demande croissante de connaissances nouvelles et spécialisées et la nécessité de s'assurer que les ressources ministérielles sont utilisées de la meilleure façon possible pour répondre aux besoins des Canadiens. Le MPO a entrepris un examen exhaustif, le Projet d'évaluation ministérielle et d'ajustement (PÉMA), qui vise à assurer la stabilité financière du MPO pour l'avenir, à renforcer les pratiques de gestion et à renouveler nos politiques et nos programmes. Notre examen est axé sur la nécessité de s'assurer que les principes de développement durable font partie intégrante du renforcement de nos activités en tant que ministère.

Tandis que se poursuit le processus de revitalisation du MPO, le présent rapport résume les progrès réalisés jusqu'à maintenant par rapport à la Stratégie de développement durable (SDD) de 2001-2003. Par suite de l'examen du PÉMA, une SDD complète sera élaborée et déposée au Parlement en 2004-2005. Cette nouvelle stratégie tiendra compte du PÉMA et des autres initiatives de changement proposées afin de nous permettre de relever nos défis internes et externes et faire en sorte que les principes du développement durable fassent partie de tout ce que nous faisons en tant que ministère. En effet, la prochaine stratégie du MPO placera la barre encore plus haut en concentrant davantage sur les résultats durables d'un plus grand éventail d'activités.

Mon secrétaire parlementaire, l'honorable M. Shawn Murphy, et moi-même sommes déterminés à travailler avec les parlementaires et les Canadiens de tout le pays, pour faire en sorte que cet engagement se traduise en réalité concrète grâce à la promotion du développement durable de nos ressources aquatiques, au profit des générations présentes et futures de Canadiens.

A handwritten signature in black ink, reading "Geoff Regan". The signature is written in a cursive, slightly slanted style.

L'honorable Geoff Regan, C.P., député
Ministre des Pêches et des Océans

Résumé

Le MPO est un ministère voué au développement durable et à l'utilisation sûre des eaux canadiennes au profit de tous les Canadiens. Cela signifie que les considérations environnementales, économiques et sociales font partie intégrante de la prise de décisions au Ministère.

Reconnaissant que la mise en valeur des ressources aquatiques doit être faite avec soin pour sauvegarder la capacité des générations futures de répondre à leurs besoins, le MPO travaille avec d'autres à tirer des avantages économiques et sociaux des ressources océaniques et d'eau douce du Canada tout en conservant l'intégrité écologique de ces ressources. Par exemple, par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux et de divers mécanismes de consultation, le MPO travaille en étroite collaboration avec d'autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les groupes autochtones, le milieu scientifique national et international et d'autres intervenants.

En 2001, le MPO a publié sa deuxième SDD, intitulée *Accroître la sensibilisation et la capacité : Un plan d'action pour la poursuite du développement durable de 2001 à 2003*. Elle comportait cinq buts :

- assurer l'utilisation durable des ressources et des écosystèmes marins et d'eau douce grâce à de nouvelles formes de gouvernance et à une intendance partagée;
- appuyer les processus décisionnels, grâce à une meilleure connaissance de la nature et de l'utilisation des ressources et des écosystèmes marins et d'eau douce;
- améliorer l'application efficace des connaissances et des nouvelles technologies pour soutenir le développement durable et l'utilisation sûre des ressources marines et d'eau douce;
- réduire les incidences matérielles négatives des activités du Ministère sur l'environnement; et
- établir un système de gestion pour faire le suivi des progrès et du rendement de la SDD.

Sont associés à ces buts, 41 activités planifiées, chacune précisant ce que le MPO entend faire, appliquer ou produire. Depuis que cette stratégie a été rendue publique, le MPO a fait des progrès importants par rapport à ces activités planifiées : 36 ont été accomplies ou sont en voie de l'être. Voici certains des points saillants des progrès du MPO :

- l'établissement d'ententes de cogestion dans le cadre de 31 pêches, ce qui dépasse l'objectif prévu de 25. En vertu de ces ententes, le

Le MPO est un ministère voué au développement durable et à l'utilisation sûre des eaux canadiennes au profit de tous les Canadiens. Cela signifie que les considérations environnementales, économiques et sociales font partie intégrante de la prise de décisions au Ministère.

PÉMA

Le principal objectif du PÉMA consiste à renforcer la capacité du Ministère de travailler avec les Canadiens à assurer le développement durable et l'utilisation sûre des eaux canadiennes. Le PÉMA est donc guidé par des principes qui appuient le développement durable : la gestion intégrée des ressources, les partenariats, la notion de bien public, la gestion des risques et la prudence.

MPO et les intervenants collaborent afin d'arriver à une gestion coopérative des pêches;

- l'achat et le déploiement de 91 bouées océanographiques, grâce aux fonds du Plan d'action 2000 pour le changement climatique, dans le cadre d'une initiative internationale visant à améliorer la compréhension du système climatique océan-atmosphère et le rôle des océans dans les changements climatiques;
- un rôle de leadership pour l'établissement d'un réseau national de zones de protection marines (ZPM) au Canada, notamment désigner comme ZPM le champ hydrothermal Endeavour, afin de renforcer la conservation et la protection des écosystèmes océaniques;
- une participation accrue des intervenants à la prestation de services maritimes. Plus de 200 partenariats ont été créés dans des domaines comme les aides à la navigation et la sécurité nautique.

En novembre 2002, le MPO a entrepris un examen organisationnel exhaustif, intitulé Projet d'évaluation ministérielle et d'ajustement ou PÉMA. L'objet de cet examen est d'assurer la stabilité financière du MPO pour l'avenir, de renforcer les pratiques de gestion du Ministère et de renouveler ses politiques et ses programmes.

Le principal objectif du PÉMA consiste à renforcer la capacité du Ministère de travailler avec les Canadiens à assurer le développement durable et l'utilisation sûre des eaux canadiennes. Le PÉMA est donc guidé par des principes qui appuient le développement durable : la gestion intégrée des ressources, les partenariats, la notion de bien public, la gestion des risques et la prudence. Tout au long du PÉMA, le MPO a reconfirmé et renforcé son engagement envers le développement durable en tant qu'élément fondamental de tous ses programmes et services. Le PÉMA jettera les bases du renouvellement du Plan stratégique du MPO, de son Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation (CPRR) et de sa prochaine SDD.

Suivant le cours normal des événements, le MPO serait maintenant prêt à déposer sa troisième SDD. Toutefois, surtout à cause du PÉMA, le MPO a décidé de présenter plutôt un rapport d'étape sur sa SDD de 2001-2003 pour le moment. Quand le PÉMA sera terminé, le Plan stratégique et le CPRR du MPO seront renouvelés et une SDD entièrement nouvelle sera élaborée et déposée en 2004-2005. Cette décision, prise en collaboration avec le Bureau du Commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD), permet de s'assurer que la nouvelle SDD du MPO correspondra tout à fait au programme de changement du Ministère, à son nouveau Plan stratégique et à son CPRR renouvelé.

Renforcée par la nouvelle orientation des politiques et des programmes du MPO, la prochaine SDD mettra de l'avant des engagements conformes à la vision du MPO qui entrevoit de collaborer avec les Canadiens pour assurer le développement durable et l'utilisation sûre des eaux canadiennes.

Introduction

Le Canada est une nation maritime. Bordé par les océans Arctique, Atlantique et Pacifique, il compte certains des plus grandes étendues d'eau et voies navigables intérieures du monde, telles que le fleuve Saint-Laurent et la baie d'Hudson. Des millions de Canadiens vivent dans des zones côtières et les ressources marines et d'eau douce figurent parmi les plus grands atouts naturels du pays.

Pêches et Océans Canada (MPO) joue un rôle de premier plan relativement au développement durable et à l'utilisation sûre des eaux canadiennes au profit de tous les Canadiens. Ainsi, dans le cadre de son mandat, les mesures que le MPO prend ont un effet direct sur le gagne pain de milliers de Canadiens et ont une incidence sur le tissu économique, social et culturel du Canada. Les principaux domaines de compétence du MPO sont les suivants :

- Protéger les milieux marins et d'eau douce;
- Gérer et protéger les ressources halieutiques et l'habitat du poisson;
- Comprendre les océans et les ressources aquatiques;
- Maintenir la sécurité nautique;
- Amener les Autochtones à participer à la gestion des ressources aquatiques; et
- Faciliter le commerce maritime et le développement des océans.



Mandat du MPO

Le développement durable est à la base du mandat, des politiques et des programmes du MPO. En collaboration avec d'autres ministères fédéraux, d'autres ordres de gouvernement, des groupes autochtones, des intervenants du secteur privé et des bénévoles, le MPO assume les responsabilités suivantes pour le Parlement et les Canadiens :

- des politiques et des programmes à l'appui des intérêts économiques, écologiques et scientifiques du Canada dans les domaines des océans et des eaux intérieures;
- la conservation et l'utilisation durable des ressources halieutiques du Canada dans les eaux marines et intérieures;
- la direction et le soutien des politiques et programmes fédéraux touchant les océans; et
- des services maritimes sûres, efficaces et respectueux de l'environnement qui répondent aux besoins des Canadiens dans une économie mondiale.

Le développement durable au MPO

Le développement durable est à la base du mandat, des politiques et des programmes du MPO et celui-ci doit, chaque jour, intégrer efficacement les considérations environnementales, sociales et économiques à sa prise de décisions.

Reconnaissant que la mise en valeur des ressources aquatiques doit être faite avec soin pour sauvegarder la capacité des générations futures de répondre à leurs besoins, le MPO travaille avec d'autres à tirer des avantages économiques et sociaux des ressources océaniques et d'eau douce du Canada tout en conservant l'intégrité écologique de ces ressources. Par exemple, par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux et de divers mécanismes de consultation, le MPO travaille en étroite collaboration avec d'autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les groupes autochtones, le milieu scientifique national et international et d'autres intervenants.

En 2001, le MPO a publié sa deuxième Stratégie de développement durable (SDD), intitulée *Accroître la sensibilisation et la capacité : Un plan d'action pour la poursuite du développement durable de 2001 à 2003*. Cette stratégie, fondée sur des principes relatifs à la prise de décisions intégrée, à la responsabilisation, ainsi qu'aux sciences et à la connaissance (voir la description de ces principes à l'annexe A), avait cinq buts :

- assurer l'utilisation durable des ressources et des écosystèmes marins et d'eau douce grâce à de nouvelles formes de gouvernance et à une intendance partagée;
- appuyer les processus décisionnels, grâce à une meilleure connaissance de la nature et de l'utilisation des ressources et des écosystèmes marins et d'eau douce;
- améliorer l'application des connaissances et des nouvelles technologies pour soutenir le développement durable et l'utilisation sûre des ressources marines et d'eau douce;
- réduire les incidences matérielles négatives des activités du Ministère sur l'environnement; et
- établir un système de gestion pour faire le suivi des progrès et du rendement de la SDD.

Sont associés à ces buts, 41 activités planifiées, chacune précisant ce que le MPO entend faire, appliquer ou produire. Depuis que cette stratégie a été rendue publique, le MPO a fait des progrès importants par rapport à ces activités planifiées : 36 ont été accomplies ou sont en voie de l'être. Pendant cette période, le MPO a aussi évolué de différentes manières fondamentales à l'appui du développement durable. Par exemple, le Ministère délaisse :

- l'accent mis sur les pêches pour s'orienter vers des responsabilités de gestion plus larges des océans;
- la prise de décision centralisée pour adopter une démarche transparente et participative en vue d'engager les intervenants et les partenaires;
- les échanges environnementaux, sociaux et économiques à court terme pour mettre l'accent sur la durabilité de l'environnement et la viabilité économique à long terme; et
- une réglementation traditionnelle pour se tourner vers des méthodes innovatrices axées sur le risque, qui favorisent le développement durable.

Le MPO continue à faire des progrès relativement à la capacité de tirer des avantages économiques et sociaux des ressources aquatiques, tout en préservant et en rétablissant l'environnement aquatique. Les principes et les concepts du développement durable sont à la base d'un bon nombre des politiques et des programmes du MPO et la démarche choisie par le Ministère consiste à fournir un cadre de planification global dans lequel sont intégrés les principes et les objectifs du développement durable.

Évolution du contexte

Les océans et les eaux douces sont soumis à de croissantes menaces en raison de la pollution et des activités qui peuvent détériorer ou modifier l'habitat du poisson et l'écosystème aquatique dans son ensemble. Les demandes liées aux océans du Canada ne cessent d'augmenter, que ce soit pour l'aquaculture, l'exploration et l'exploitation pétrolière et gazière en mer ou l'écotourisme qui viennent s'ajouter à la pêche traditionnelle et au transport maritime au nombre des industries d'importance. Il en va de même des eaux douces du Canada, où l'on constate une augmentation de l'utilisation à des fins récréatives et des demandes accrues de projets de développement, tels que l'exploitation terrestre du pétrole et du gaz, l'exploitation minière et les projets hydroélectriques. De plus, toute augmentation de l'intensité d'utilisation des terres menace les ressources d'eau douce, estuariennes et marines.

Les répercussions cumulatives des activités humaines continuent d'avoir des incidences sur l'environnement : les pressions exercées par la consommation et la croissance démographique, les défis que représentent la viabilité socio-économique et la diversification des collectivités côtières, la pollution industrielle attribuable à la foresterie, à l'exploitation minière et aux transports, ainsi que l'étalement urbain.

Depuis quelques années, le mandat du Ministère a évolué par suite de l'adoption de la *Loi sur les océans* et de la *Loi sur les espèces en péril*, ainsi que de l'introduction de la Stratégie sur les océans du Canada. L'évolution du droit relativement aux droits ancestraux et aux droits issus de traités des Autochtones, ainsi que les questions liées à l'aquaculture et la nécessité de jouer un rôle plus actif dans la gestion de l'habitat du poisson ont aussi eu des incidences sur le Ministère.

Devant cette évolution, les clients et les citoyens s'attendent encore davantage à une participation accrue du MPO aux processus de gestion des risques et de conciliation d'intérêts rivaux. De plus, les enjeux liés aux programmes interreliés ont amené le MPO à mettre davantage l'accent sur la gestion transversale et à resserrer les liens avec d'autres ministères et programmes gouvernementaux.

Le MPO est soumis à un certain nombre de contraintes intérieures et extérieures :

- Le développement de l'aquaculture se heurte à des régimes de réglementation complexes et à des préoccupations publiques croissantes à propos de la viabilité de l'environnement et de l'utilisation des espaces océaniques.
- Les progrès rapides réalisés au plan de la technologie, y compris la biotechnologie, les technologies de l'information et des

Depuis quelques années, le mandat du Ministère a évolué par suite de l'adoption de la *Loi sur les océans* et de la *Loi sur les espèces en péril*, ainsi que de l'introduction de la Stratégie sur les océans du Canada. L'évolution du droit relativement aux droits ancestraux et aux droits issus de traités des Autochtones, ainsi que les questions liées à l'aquaculture et la nécessité de jouer un rôle plus actif dans la gestion de l'habitat du poisson ont aussi eu des incidences sur le Ministère.

UN EXAMEN DES DÉPENSES ET DE LA GESTION

Un examen des dépenses et de la gestion se déroule au même moment. Il fait partie d'une initiative annoncée dans le budget de février 2003, qui consiste à examiner les mandats et les programmes de chaque Ministère, à tous les cinq ans. Ces examens seront dirigés par le Secrétariat du Conseil du Trésor et ont pour objet de s'assurer que les dépenses continuent de contribuer à donner des résultats pour les Canadiens. En mai 2003, le MPO a été désigné au nombre des quatre premiers ministères à participer à un examen des dépenses et de la gestion.

communications, continuent de transformer la manière dont le Ministère dirige ses activités. Par exemple, dans les domaines de la navigation et de la cartographie hydrographique, les produits et services traditionnels sont améliorés de manière à satisfaire aux besoins changeants des clients.

- De nouvelles technologies de l'information contribuent à accroître et à modifier les attentes du public. Le défi du MPO sera d'intégrer complètement l'information aux processus de prise de décisions stratégiques et d'élaboration de politiques du Ministère.
- Les demandes accrues de connaissances scientifiques nouvelles et spécialisées continuent de remettre en question la capacité du programme scientifique du Ministère de fournir des avis scientifiques ayant l'ampleur et la profondeur nécessaires pour la prise de décisions internes dans des domaines liés au mandat et dans les nouveaux domaines découlant des lois et d'autres facteurs.
- Le nombre de pétitions environnementales portant sur les sujets de préoccupation du public et des organismes à vocation environnementale devrait continuer d'augmenter.
- L'entrée en vigueur récente de la *Loi sur les espèces en péril* imposera de nouvelles exigences pressantes sur le Ministère. Par exemple, le MPO devra intensifier ses efforts d'évaluation de l'état des espèces en péril, élaborer et mettre en œuvre des stratégies de rétablissement et déterminer les habitats essentiels à la survie et au rétablissement de ces espèces.

Ces contraintes et d'autres encore, en plus de ressources financières limitées, ont obligé le MPO à réexaminer ses priorités et à réorienter ses activités. En novembre 2002, le MPO a lancé un important examen, le Projet d'évaluation ministérielle et d'ajustement ou PÉMA. Il vise à assurer la stabilité financière du MPO pour l'avenir, à renforcer les pratiques de gestion et à renouveler nos politiques et nos programmes. Le PÉMA était aussi une réponse à l'orientation du Gouvernement du Canada, donnée dans le discours du Trône de septembre 2002, vers la réaffectation des ressources en remplaçant d'anciennes dépenses par des priorités supérieures.

Le principal objectif du PÉMA consiste à renforcer la capacité du Ministère de travailler avec les Canadiens à assurer le développement durable et l'utilisation sûre des eaux canadiennes. Tous les Secteurs et toutes les Régions du MPO ont participé au PÉMA qui est guidé par des principes qui appuient le développement durable : la gestion intégrée (GI) des ressources, les partenariats, la notion de bien public, la gestion des risques et la prudence. Tout au long du PÉMA, le MPO a reconfirmé et renforcé son engagement envers le développement durable en tant qu'élément fondamental de tous ses programmes et services. Le PÉMA a tiré parti d'un certain nombre d'initiatives amorcées ces

dernières années, par exemple, la Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique, la Stratégie sur les océans du Canada, la modernisation de la Garde côtière canadienne (GCC) et la Politique cadre en matière d'aquaculture.

Le PÉMA jettera les bases du renouvellement du Plan stratégique du MPO, de son Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation (CPRR) et de sa prochaine SDD. Le PÉMA apportera des solutions pour :

- renouveler les politiques et les programmes du MPO, afin d'assurer la pertinence continue des services offerts par le MPO aux Canadiens,
- raffermir les pratiques de gestion, afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience des services du MPO,
- assurer la stabilité financière, afin de soutenir les programmes et les services du MPO.

Au cours de l'étude des moyens de modifier la façon dont le Ministère s'acquitte de ses activités, il demeure essentiel que les programmes du MPO répondent aux besoins des Canadiens et soient abordables dans les limites des ressources qui sont actuellement à la disposition du Ministère.

Justification du rapport d'étape

Suivant le cours normal des événements, le MPO serait maintenant prêt à déposer sa troisième SDD. Toutefois, surtout à cause du PÉMA, le MPO, en collaboration avec le Commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD), a décidé de présenter plutôt un rapport d'étape sur sa SDD de 2001-2003 pour le moment.

Quand le PÉMA sera terminé, le Plan stratégique et le CPRR du MPO seront renouvelés et une SDD entièrement nouvelle sera élaborée et déposée. Le MPO s'est engagé à s'assurer que ces outils de planification ministérielle concordaient tout à fait avec la nouvelle orientation du MPO à l'appui du développement durable.

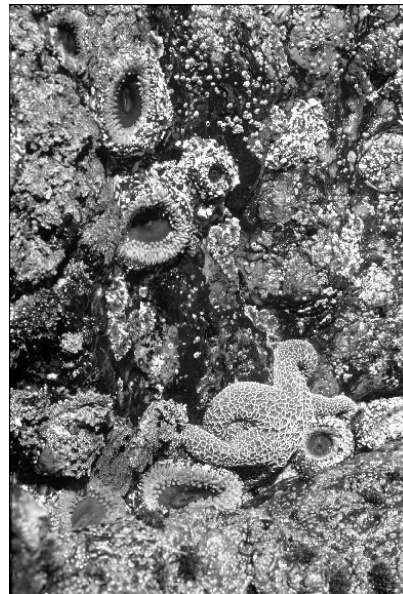
La décision de présenter un rapport d'étape a les avantages importants suivants :

- Elle permet aux membres du Parlement et aux intervenants d'étudier les progrès du MPO à ce jour par rapport aux engagements de la SDD;
- Elle vise à s'assurer que le programme de changement ministériel concordera tout à fait avec les engagements futurs en matière de développement durable;



- Elle assure une concordance entre la nouvelle SDD et le CPRR renouvelé; et
- Elle assure une harmonisation appropriée de la nouvelle SDD et du nouveau Plan stratégique du MPO.

La section qui suit décrit les progrès réalisés par le MPO à l'égard de sa SDD de 2001-2003. Ensuite, la section sur la prochaine SDD du MPO indique l'orientation que prendra la nouvelle stratégie, et présente une étude des facteurs en cause ainsi que des contraintes nouvelles dont doit tenir compte la troisième SDD du MPO.



Progrès réalisés par rapport à la SDD de 2001-2003

La présente section décrit les progrès réalisés par le MPO par rapport à sa SDD de 2001-2003. Ces progrès sont mesurés en fonction des six éléments suivants :

- Les **thèmes** représentent les grandes orientations de la SDD de 2001-2003.
- Les **buts** sont à long terme, stratégiques et de niveau élevé. Ils établissent une orientation et une portée d'ensemble.
- Les **objectifs** sont également à long terme et exhaustifs, mais constituent des étapes intermédiaires vers les buts.
- Les **résultats** désignent ce que le Ministère recherche, ou le champ d'action sur lequel il entend concentrer ses efforts.
- Les **activités planifiées** déterminent ce que le MPO compte faire, appliquer ou produire. Ces activités représentent des cibles, et les progrès par rapport à chacune sont décrits en fonction des mesures définies à l'annexe B.
- Les **résultats ultimes** sont des répercussions positives, de haut niveau, sur le développement durable que le MPO espère voir découler de la mise en œuvre de sa Stratégie.

Les thèmes, les buts et les objectifs de la SDD de 2001-2003 sont indiqués dans la figure ci-dessous. Les six éléments sont présentés à l'annexe C, ainsi que les mesures ou indicateurs de rendement, et un tableau sommaire des progrès réalisés par rapport aux activités planifiées peut être consulté à l'annexe D.

Tableau du plan d'action, 2001-2003

Vision du MPO

Assurer aux générations actuelles et futures des eaux et des écosystèmes aquatiques sécuritaires, sains et productifs, en maintenant des normes élevées en ce qui a trait : au service aux Canadiens et aux Canadiennes.

Renouvellement du mandat Efficacité organisationnelle Restauration de la confiance et de la crédibilité

Thèmes

Thème 1 : Nouvelles formes de gouvernance et intendance partagée
Thème 2 : Connaissances et technologies pour le développement durable
Thème 3 : Activités durables
Thème 4 : Gestion des progrès et du rendement

Buts

But n° 1 : Utilisation durable des ressources et des écosystèmes marins et d'eau douce grâce à de nouvelles formes de gouvernance et d'intendance partagée
But n° 2A : Meilleure connaissance de la nature et de l'utilisation des ressources et des écosystèmes marins et d'eau douce à l'appui du processus décisionnel
But n° 2B : Application efficace des connaissances et des nouvelles technologies pour soutenir le développement durable et l'utilisation sûre des ressources marines et d'eau douce
But n° 3 : Réduction des incidences matérielles négatives des activités du Ministère sur l'environnement
But n° 4 : Système de gestion pour faire le suivi des progrès et du rendement de la Stratégie de développement durable

Objectifs

Objective 1.1 : Approches intégrées et de coopération pour la gestion et l'utilisation des ressources marines et d'eau douce
Objective n° 2A.1 : Meilleure compréhension, information scientifique plus opportune et autres connaissances à l'appui des processus décisionnels
Objective n° 2B.1 : Application des technologies de navigation et de communication maritimes pour l'utilisation sûre des voies navigables du Canada
Objective n° 2B.2 : Application des nouvelles technologies et analyses scientifiques et socio-économiques pour l'utilisation durable des ressources marines et d'eau douce
Objective n° 3.1 : Activités ministérielles conformes aux normes de gestion environnementales canadiennes et internationales
Objective n° 4.1 : Intégration des engagements en matière de développement durable à l'initiative de planification intégrée du Ministère

Résultats prévus à l'appui des objectifs
Activités planifiées pour appuyer les résultats prévus

Thème 1 : Nouvelles formes de gouvernance et intendance partagée

Le MPO est conscient que le développement durable exige une intégration des sphères environnementales, sociales et économiques. La prise de décisions intégrée reconnaît également le besoin de faire participer tous ceux qui seront touchés par une décision ou ceux qui prendront part à sa mise en œuvre.

Le désir du public de participer davantage à la prise de décisions et de partager la responsabilité des décisions est un facteur croissant de changement dans la gestion et l'utilisation des ressources et des environnements aquatiques. Cette tendance est facilitée par les nouvelles technologies qui augmentent la prise de conscience des citoyens et leur capacité de participer de la prise de décisions. De nouvelles formes de gouvernance découlent également du besoin de trouver des méthodes plus efficaces et moins coûteuses de fournir les services et les programmes gouvernementaux.

But 1

Utilisation durable des ressources et des écosystèmes marins et d'eau douce grâce à de nouvelles formes de gouvernance et d'intendance partagée

Objectif 1.1

Approches intégrées et de coopération pour la gestion et l'utilisation des ressources marines et d'eau douce

Résultat 1.1.1

Participation accrue des intervenants à l'intendance partagée des ressources et des écosystèmes estuariens, côtiers et marins

Résultat 1.1.2

Participation accrue des intervenants à la prestation des services maritimes

Résultat 1.1.3

Modalités accrues permettant au MPO et aux intervenants de collaborer à des objectifs communs en matière de gestion des pêches

Résultat 1.1.4

Participation accrue des intervenants à l'exécution du Programme de gestion de l'habitat du poisson

**IMPACT,
RÉSULTAT 1.1.1**

- Réalisation du potentiel économique et social des océans

Résultat 1.1.1

Participation accrue des intervenants à l'intendance partagée des écosystèmes et des ressources estuariens, côtiers et marins.

Activité planifiée

Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion intégrée (PGI) et achever les projets de démonstration dans trois régions côtières d'ici à la fin de 2002 : Est de la plate-forme Scotian, ouest de l'Arctique et golfe du Saint-Laurent.

Progrès

Les progrès réalisés par rapport au résultat ciblé se poursuivent.

En juillet 2002, le MPO a rendu public le document intitulé *Cadre stratégique et opérationnel pour la gestion intégrée des environnements estuariens, côtiers et marins au Canada*. Ce cadre explique comment le MPO s'acquitte de ses obligations en matière de GI au titre de la *Loi sur les océans* et de la *Stratégie sur les océans du Canada*. Il dresse les grandes lignes d'un cadre politique et opérationnel à partir duquel les gouvernements, les groupes communautaires et autres intervenants pourront orienter leurs efforts de coopération dans le but de faire progresser le développement durable et la conservation et protection des océans. Des travaux sont entrepris pour faire en sorte que l'exécution des programmes régionaux soit conforme à ce cadre et pour améliorer l'intégration des programmes connexes, y compris les zones de protection marine (ZPM) et les programmes de Qualité du milieu marin (QMM).

Le MPO a entrepris des processus de planification de la GI pour quatre zones étendues de gestion des océans et 21 zones de gestion côtières. Des rapports d'évaluation écologique, technique et socio-économique connexes ont été préparés pour guider la prise de décisions dans le cadre des processus futurs de consultation multilatérale. Les réunions multilatérales servent à engager les intervenants dans le processus de GI.

Des processus de GI ont été entrepris dans trois régions côtières, notamment l'est de la plate-forme Scotian, l'ouest de l'Arctique et le golfe du Saint-Laurent. Des progrès sont également réalisés au plan de l'application de ces processus au Projet de GI de la région centrale de la côte, dans la Région du Pacifique.

Le Projet de GI de **l'est du plateau néo-écossais** englobe une écozone en haute mer qui a d'importantes caractéristiques océanographiques et bathymétriques, s'étendant sur environ 325 000 km². L'initiative a recours à un processus de planification intergouvernementale et multilatérale pour élaborer et mettre en œuvre un PGI des océans pour cette grande zone hauturière.

Dans l'ouest de l'Arctique, le PGI de la mer de Beaufort vise à :

- élaborer un modèle de cogestion et de gouvernance approprié à la région désignée des Inuvialuit;
- faire des analyses pour la planification et la prise de décisions ayant une pertinence pour l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures;
- acquérir une compréhension commune et une application des principes de GI dans un milieu de cogestion; et
- évaluer la protection marine dans les zones où le Plan de gestion des bélugas de la mer de Beaufort est appliqué.

Le Projet de GI du **golfe du Saint-Laurent** a été entrepris par le MPO à l'automne 2000 afin d'apporter une plus grande cohérence à la planification des activités actuelles et futures en matière d'océan dans la région du golfe du Saint-Laurent. Ce projet de GI est dirigé par une équipe de base composée de représentants des Régions du Québec, du Golfe et de Terre Neuve et Labrador, de même que l'administration centrale. Bien que les premiers efforts aient été axés sur la collecte d'information et la compilation de vues d'ensemble, un rapport d'ensemble complet sur l'écosystème est en préparation pour guider les consultations futures sur le processus de GI.

Mis en œuvre le long de la côte nord-ouest de la Colombie-Britannique, le **Projet de GI de la région centrale de la côte** vise la conservation, au moyen d'une approche écosystémique, en vue de maintenir la diversité biologique et la productivité des environnements côtiers et de préserver la santé de l'écosystème. Cet objectif vient s'ajouter à celui qui consiste à favoriser l'utilisation durable des ressources côtières et la diversification économique, ainsi que la production de richesses pour tous les Canadiens, et, en particulier, pour les collectivités côtières.

L'établissement de ces plans de GI a accru la participation des intervenants et l'intendance partagée, par exemple :

- Le Projet de GI de l'est du plateau néo-écossais – des forums multilatéraux ont eu lieu en 2002-2003;
- Le Projet de GI de la région centrale de la côte – l'engagement externe a été continu tout au long de 2003 et devrait se poursuivre en 2004;
- le Projet de GI du golfe du Saint-Laurent – un rapport d'ensemble de l'écosystème est en préparation et guidera les consultations futures; et
- Le Plan de GI de la mer de Beaufort – les rapports d'évaluation écologique, technique et socio-économique sont terminés.



De plus, le Ministère cherche des possibilités d'étendre la GI aux principaux domaines de programme. Par exemple, le Programme de gestion de l'habitat du poisson du MPO participe aussi à la GI, notamment dans la Région du Pacifique où le Ministère a collaboré avec la Province de la Colombie-Britannique, la BC Hydro et d'autres intervenants clés à l'élaboration de 22 plans d'utilisation de l'eau. Jusqu'ici, 19 sont terminés et les trois autres devraient l'être bientôt.

Activité planifiée

Mettre sur pied le Conseil consultatif du Ministre sur les océans (CCMO).

Progrès

Le résultat ciblé a été obtenu.

Le CCMO a été créé le 17 septembre 2000.

Neuf membres ont été nommés par le Ministre pour une période de trois ans. Ils sont issus des collectivités côtières, des organisations autochtones, des universités, de l'industrie et des organisations non gouvernementales.

Le Conseil a donné des avis au ministre des Pêches et des Océans concernant l'élaboration de la Stratégie sur les océans du Canada, dévoilée par le gouvernement en juillet 2002. De plus, il a participé aux consultations qui ont été menées auprès de la population relativement à la Stratégie sur les océans.

Résultat 1.1.2

Participation accrue des intervenants à la prestation des services maritimes.

Activité planifiée

Établir et mettre à l'essai de nouveaux partenariats de la GCC avec des groupes intéressés du secteur privé et du secteur bénévole, pour ce qui est de la prestation des services maritimes, d'ici à la fin de 2003.

Progrès

Le résultat ciblé a été obtenu.

Depuis la publication de la SDD de 2001-2003, 205 nouveaux partenariats ont été créés.

IMPACT, RÉSULTAT 1.1.2

- Amélioration de la sécurité maritime
- Réduction des risques de pollution environnementale
- Sensibilisation accrue des intervenants aux facteurs environnementaux

Les partenariats de la GCC ont été mis à l'épreuve principalement par l'application des exigences relatives aux conducteurs d'embarcations de plaisance, qui s'étale sur une période de dix ans (1999 – 2009).

La GCC, qui a des relations avec un large éventail de Canadiens, a formé des partenariats avec des intervenants du secteur privé et du secteur bénévole, avec des employés du MPO, des membres de l'industrie et de simples citoyens. La plupart des contrats établis par la GCC concernent les aides à la navigation et les dispensateurs de cours sur la sécurité nautique.

Résultat 1.1.3

Modalités accrues permettant au MPO et aux intervenants de collaborer à des objectifs communs en matière de gestion des pêches.

Activité planifiée

Mettre en œuvre des ententes de cogestion comportant un ou deux plans de pêches par année; ces plans sont fondés sur le modèle de cogestion et visent jusqu'à 25 pêches cogérées d'ici à la fin de 2003.

Progrès

Le résultat ciblé a été obtenu et dépassé.

L'objectif de 25 pêches cogérées a été dépassé; des ententes de cogestion sont en place pour 31 pêches. La cogestion, tout comme d'autres changements apportés aux programmes et politiques, fait partie du renouvellement de la gestion des pêches. Les ententes de cogestion permettront une collaboration et une gestion accrues entre le MPO et les intervenants pour atteindre les objectifs de gestion des pêches.

La tenue de consultations régionales représente la première étape de mise à jour des lignes directrices de cogestion des pêches. Les consultations et les adaptations régionales des lignes directrices faisaient partie du processus utilisé pour élaborer et perfectionner le modèle de cogestion.

IMPACT, RÉSULTAT 1.1.3

- Pour les participants aux pêches : accroissement de la stabilité économique; plus grande part de responsabilité dans les décisions de gestion; renforcement de l'engagement en faveur d'une pêche responsable

**IMPACT,
RÉSULTAT 1.1.4**

- Conservation de l'habitat du poisson et protection contre la détérioration, la destruction ou la perturbation
- Populations de poissons abondantes en santé



Résultat 1.1.4

Participation accrue des intervenants à l'exécution du Programme de gestion de l'habitat du poisson.

Activité planifiée

Rationaliser le processus de suivi des projets concernant l'habitat.

Progrès

Les progrès réalisés par rapport au résultat ciblé respectent le calendrier.

Le MPO s'occupe des renvois de projets en vertu de la *Loi sur les pêches*. Ceux-ci touchent des projets présentés pour un examen de conformité à la *Loi sur les pêches* en raison des risques de causer la perturbation, la détérioration ou la destruction de l'habitat du poisson qu'ils représentent. En 2002-2003, le MPO a traité plus de 12 000 renvois de projets. Le personnel du MPO fait aussi des évaluations environnementales en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, déclenchées par la *Loi sur les pêches*, la *Loi sur la protection des eaux navigables* et la *Loi sur l'Office national de l'énergie*.

Le MPO a commencé à élaborer des marches à suivre visant à rationaliser les processus d'examen et d'approbation de la réglementation, dans le but d'améliorer la qualité de l'évaluation de tous les projets proposés et de permettre au Ministère de consacrer plus d'efforts aux propositions de projets inhabituels, qui pourraient avoir des répercussions considérables sur l'environnement. Par exemple, à mesure que le Programme de gestion de l'habitat du poisson s'étend dans les provinces de l'intérieur, le MPO a vu grossir le nombre d'approbations de projets d'entretien courant des drains agricoles. Travaillant en collaboration avec les autorités de conservation de la Province et des groupes d'intervenants en Ontario, le Ministère a mis au point un processus d'autorisation par catégorie pour l'entretien des drains. Ce processus est actuellement mis en place en vue de fournir un système plus efficace d'évaluer les répercussions environnementales des projets qui ont des effets sur l'environnement. Lorsqu'il sera entièrement opérationnel, on s'attend à ce que la plupart des travaux d'entretien proposés aillent de l'avant sans que le personnel du MPO ait à procéder à un examen particulier et à une approbation dans chaque cas.

En outre, de nouvelles lignes directrices sont mises en application pour le personnel et les promoteurs de projet. Ainsi, un guide d'application pratique sera bientôt prêt pour l'évaluation des risques de perturbation, de détérioration ou de destruction de l'habitat du poisson, advenant la mise en œuvre d'un projet proposé.

L'application de mesures de rationalisation additionnelles, qui visent à accroître l'efficacité et l'efficience de la gestion de l'habitat du poisson et la réduction du double emploi et du chevauchement, devient possible grâce à des ententes de partenariat avec les provinces, d'autres ministères fédéraux et des municipalités et les secteurs de l'industrie. Des protocoles d'entente sont en place en Colombie-Britannique, à l'Île-du-Prince-Édouard et au Manitoba et des accords de travail existent en Alberta, en Ontario, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve et Labrador. Par exemple, en Ontario, des ententes officielles ont été conclues avec 35 autorités de conservation et Parcs Canada, touchant une grande partie du sud de l'Ontario. Le MPO a aussi signé un protocole d'entente avec l'Association canadienne de l'électricité à la même fin, et des entretiens se poursuivent avec d'autres secteurs de l'industrie pour conclure des ententes semblables.

Des travaux sont aussi en cours pour mettre en œuvre un processus simplifié et proactif d'approbation des sites aquacoles. Il faut pour cela abandonner l'évaluation des demandes, site par site, et se tourner vers une démarche holistique dans le cadre dont laquelle l'examen repose sur le niveau de risque que pose chaque endroit. Pour que l'application d'un tel processus soit efficace, les activités internes doivent être coordonnées et harmonisées avec le développement durable comme objectif premier. Une des exigences extérieures fondamentales est que le MPO travaille avec les provinces et l'industrie à mettre au point des méthodes de collecte de l'information nécessaire à l'examen des sites. L'établissement de pratiques de gestion exemplaires et de protocoles de vérification pour la surveillance de la conformité aux règlements sera également d'une importance primordiale, tout comme des stratégies de consultation et de communication pour l'industrie, les provinces et les intervenants.

Pour rationaliser encore davantage le processus de suivi des projets concernant l'habitat, des sites sur le Programme de gestion de l'habitat du poisson ont été créés sur Internet et sur l'Intranet; ils constituent des sources d'information accessibles et fiables, en temps opportun, pour le public et le personnel du Programme de gestion de l'habitat du poisson.

Activité planifiée

Appuyer le rétablissement et la mise en valeur de l'habitat du poisson partout au Canada, grâce à des partenariats améliorés, à l'information du public, à la sensibilisation du public et à des investissements stratégiques dans la capacité des communautés de réaliser des projets concrets.

Progrès

Les progrès réalisés par rapport au résultat ciblé respectent le calendrier.



Le MPO atteint ses objectifs d'amélioration des partenariats, de sensibilisation du public, d'information du public et d'investissements stratégiques. De plus, depuis 1999, le Ministère travaille en étroite collaboration avec les provinces et les territoires, par l'intermédiaire du Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture (CCMPA), à créer une vision commune et un cadre de collaboration pour la gestion de l'habitat du poisson. Ensemble, les organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux ont préparé un plan de mise en œuvre visant à atteindre des objectifs communs assurant la conservation et l'utilisation durable des ressources halieutiques d'eau douce du Canada et de leur habitat.

Le Ministère a aussi créé des possibilités en vue de permettre aux organisations du secteur bénévole de contribuer à l'élaboration des politiques publiques et à la conservation, à la protection et à la mise en valeur des ressources halieutiques du Canada, de leur habitat et des ressources océaniques. Environ 470 000 \$ ont été obtenus, par l'intermédiaire de l'Initiative du secteur bénévole, pour financer les quatre projets suivants :

- **Le Réseau de gérance national des bassins hydrographiques** (98 000 \$), jettera les bases d'un réseau national de gérance des bassins hydrographiques;
- **La promotion du renouvellement des pêches par la formation en environnement et l'intendance dans ce domaine** (126 200 \$) encouragera le renouvellement des pêches en améliorant les connaissances, la capacité et la participation de groupes de bénévoles;
- **Le Portail Internet du Canada sur l'intendance et le projet de science grand public** (200 000 \$), améliorera la capacité des citoyens de surveiller les travaux scientifiques (science des citoyens) et d'améliorer le portail Internet du Canada sur l'intendance; et
- **Le Programme de stages et bourses universitaires dans le domaine des politiques** (45 000 \$) permettra à un membre du personnel d'Habitat faunique Canada de faire un stage d'un an dans un poste qui favorise l'engagement continu du secteur d'intendance bénévole

dans l'élaboration et la mise en œuvre du Programme d'intendance du Canada.

Le niveau de participation aux programmes / partenariats d'intendance a été accru par l'établissement de comités de cadres supérieurs et l'élaboration de politiques opérationnelles nationales pour le Programme de gestion de l'habitat du poisson.

Le budget 2003 comportait de nouveaux fonds pour souligner l'importance accrue du rôle des collectivités autochtones côtières dans la gestion durable des ressources aquatiques. Les fonds comprenaient l'engagement de 12 millions de dollars, au cours des deux prochaines années, pour un nouveau programme du MPO pour aider les groupes autochtones à participer efficacement aux processus multilatéraux et à d'autres processus décisionnels servant à la gestion des ressources aquatiques et des océans.

Le nouveau Programme de gestion autochtone de l'habitat permettra à des groupes autochtones de participer davantage aux questions liées à la gestion de l'habitat du poisson et de contribuer à une prise de décisions mieux éclairée. De plus, ce programme devrait faciliter l'engagement des groupes autochtones de l'intérieur aux activités réglementaires et non-réglementaires du Programme de gestion de l'habitat du MPO. Des discussions avec les groupes autochtones et d'autres intervenants se déroulent, en 2003-2004, au sujet des détails de la conception et de la mise en œuvre du programme.

Le nouveau Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques aidera aussi les groupes autochtones intéressés et admissibles à améliorer leur capacité de participer davantage à la gestion de l'habitat du poisson dans des régions où le MPO gère la pêche.

Thème 2 : Connaissances et technologies pour le développement durable

Le savoir et son application au moyen des technologies est essentiel pour stimuler le développement durable. En tant que producteur et utilisateur important du savoir et des technologies, le MPO a, de toute évidence, un intérêt pour leur utilisation en vue de faire progresser le développement durable. Le MPO est aussi un ministère d'orientation, ouvrant souvent la voie à l'échelle mondiale, par exemple, par la conception de nouvelles méthodes de gestion des ressources halieutiques, d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures, de protection et de restauration de l'habitat du poisson ou de compréhension du rôle des océans dans les changements climatiques et leurs répercussions sur les ressources aquatiques. La capacité de pouvoir intervenir et s'adapter rapidement à des questions stratégiques complexes a accru la nécessité de faire de nouvelles recherches, de trouver des moyens innovateurs d'organiser les connaissances, de définir de nouvelles sources et différents types de connaissance ainsi que de mettre au point et d'utiliser de nouvelles technologies.

But 2A

Meilleure connaissance de la nature et de l'utilisation des ressources et des écosystèmes marins et d'eau douce à l'appui du processus décisionnel

Objectif 2A.1

Meilleure compréhension, information scientifique plus opportune et autres connaissances à l'appui des processus décisionnels

Résultat 2A.1.1
Recherche scientifique améliorée

Résultat 2A.1.2
Meilleure compréhension des répercussions environnementales de l'aquaculture et réduction ou atténuation des effets négatifs

Résultat 2A.1.3
Connaissances et compréhension accrues des répercussions des océans sur le climat mondial

Résultat 2A.1.4
Information sur les pêches plus précise, en saison, en temps réel, accessible aux gestionnaires des pêches

Résultat 2A.1.5
Système de gestion des données transsectoriel cohérent pour les fonds de données majeures du MPO et ses initiatives

Résultat 2A.1.1

Recherche scientifique améliorée.

Activité planifiée

Élaborer un cadre opérationnel en vue d'intégrer les considérations liées aux écosystèmes dans le cadre de la gestion des pêches et des océans d'ici à la fin de 2002.

Progrès

Les progrès réalisés par rapport au résultat ciblé se poursuivent.

Le MPO a continué d'améliorer l'approche écosystémique pluridisciplinaire pour la formulation de conseils scientifiques. Par exemple, le Rapport sur l'écosystème de l'est de la plate forme Scotian a fourni une sorte d'évaluation intégrée de l'état actuel de cet important écosystème océanique par rapport à son état antérieur. Le rapport a nécessité des connaissances en océanographie, en écologie de l'habitat, en recherche sur le génome, en recherche sur les pêches, en chimie, en biologie marine, en écologie benthique et en gestion des océans.

Un cadre théorique d'intégration des facteurs de l'écosystème à la gestion des pêches et des océans a été mis au point en 2002 par le Groupe de travail intraministériel sur les objectifs écosystémiques. Le cadre opérationnel connexe est en préparation.

En raison de la complexité de l'intégration complète des facteurs de l'écosystème à la gestion des pêches et des océans, le passage du concept à l'application a pris plus de temps que prévu. Les travaux se poursuivront en 2003-2004; ils seront liés au programme de changement découlant du PÉMA et aux orientations courantes de la haute direction.

Activité planifiée

Créer un réseau national d'équipes pluridisciplinaires des secteurs privé et public d'ici à la fin de 2001.

Progrès

Le résultat ciblé a été obtenu.

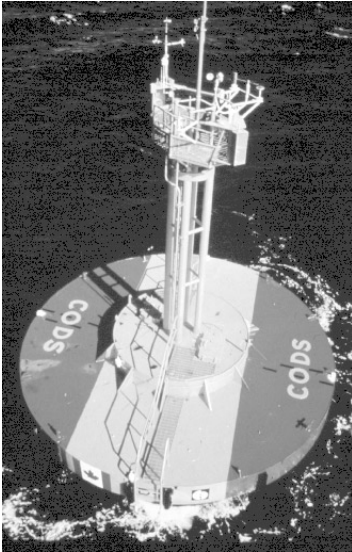
Le rôle du Ministère en tant que partenaire, intermédiaire et catalyseur de la recherche pluridisciplinaire, pluri-institutionnelle et multinationale continue de faciliter l'accroissement de la portée et de la profondeur des recherches et la capacité nationale de faire des travaux pluridisciplinaires en sciences aquatiques. Les initiatives telles que le Centre de recherche environnementale sur le pétrole et le gaz extracôtiers du MPO, l'Atelier national 2020 sur les sciences

IMPACT, RÉSULTAT 2A.1.1

- Meilleure compréhension des liens avec l'écosystème
- Renseignements de meilleure qualité sur les utilisations à fins multiples des écosystèmes aquatiques
- Participation d'autres ordres de gouvernement et d'autres intervenants
- Utilisation efficace des ressources en matière de recherche scientifique
- Meilleure compréhension des océans
- Détermination des besoins en matière de recherche et des lacunes
- Réaction plus rapide des gestionnaires aux changements dans l'état de santé des ressources aquatiques

aquatiques, le Programme de partenariats du MPO avec les universités et l'établissement continu d'une stratégie améliorée continuent de favoriser la constitution d'équipes pluridisciplinaires composées de scientifiques des secteurs public et privé.

En 2002-2003, le secteur des Sciences a entrepris plus de 400 projets coopératifs de recherche scientifique avec d'autres ministères, des groupes de l'industrie, des universités et des collèges, des administrations provinciales, territoriales ou municipales et les milieux internationaux des sciences océaniques et aquatiques. Depuis 1999-2000, le nombre total de projets coopératifs de recherche a augmenté d'environ 13 %. Le degré de collaboration entre les groupes du secteur public et du secteur privé du milieu des sciences aquatiques est en outre rendu évident par le nombre de publications scientifiques rédigées en collaboration. Selon les plus récentes données, environ 41 % des publications du Ministère en océanologie et en limnologie et à peu près 51 % des publications du Ministère en biologie marine et en hydrobiologie résultent d'efforts coopératifs avec des chercheurs canadiens.



Activité planifiée

Déterminer les changements à apporter au processus d'évaluation des stocks et recommander une nouvelle approche d'ici à la fin de 2001.

Progrès

Le résultat ciblé a été obtenu.

L'examen du programme d'évaluation des stocks est terminé. Il a permis de formuler 24 recommandations pour une nouvelle approche. Les recommandations tiennent compte de la nécessité de fournir des conseils scientifiques dans le contexte d'une démarche écosystémique plus large et de donner des conseils au niveau de la population et de l'espèce. Un certain nombre des recommandations sont actuellement mises en œuvre.

Le programme d'évaluation des stocks sera élargi pour inclure : la surveillance et la gestion de l'écosystème, les questions de biodiversité et les questions découlant de la *Loi sur les espèces en péril*. L'approche de précaution sera aussi entièrement intégrée à tous les niveaux de consultation.

Bien que l'examen et la formulation des recommandations soit terminés, la mise en œuvre des recommandations continue et devrait se poursuivre au cours des prochaines années.

Résultat 2A.1.2

Meilleure compréhension des répercussions environnementales de l'aquaculture et réduction ou atténuation des effets négatifs.

Activité planifiée

D'ici à la fin de 2001, accroître la recherche du MPO sur les répercussions environnementales de l'aquaculture.

Progrès

Le résultat ciblé a été obtenu.

Le MPO a accru ses recherches en aquaculture, non seulement en augmentant les fonds courants consacrés à la recherche, mais aussi grâce à des fonds additionnels provenant du Programme coopératif de recherche développement en aquaculture (PCRDA) (4,5 M\$ en 2003-2004) et des fonds aux Sciences environnementales et aux Sciences biologiques en vertu du Programme d'aquaculture durable. Le MPO a aussi créé des partenariats avec des organismes tels que le Réseau de recherche Aquanet et le British Columbia Aquaculture Research and Development Committee, le Fonds pour l'aquaculture et l'environnement et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada.

Le PCRDA a été créé pour accroître le niveau d'activité de recherche et de développement coopératives entre l'industrie de l'aquaculture et le Ministère et, dans certains cas, avec d'autres partenaires financiers, afin d'aider l'industrie à maintenir sa compétitivité. Le programme appuie les recherches innovatrices et le développement durable de l'industrie de l'aquaculture par l'affectation de crédits supplémentaires à des projets choisis proposés et financés conjointement par l'industrie de l'aquaculture. Les objectifs de recherche et développement du Programme sont d'optimiser la production et la santé des poissons, et d'améliorer le rendement de l'industrie en matière d'environnement. Un total de 58 projets de recherche du PCRDA (40 projets en cours et 18 approuvés en 2002-2003) ont été entrepris depuis le lancement du programme en 2000, dont certains comprennent l'étude de répercussions sur l'environnement liées à l'aquaculture.

Outre l'établissement du PCRDA, le Ministère a entrepris d'autres recherches pour améliorer la compréhension des répercussions environnementales de l'aquaculture. De nouvelles connaissances ont été acquises grâce à ces recherches, notamment :

- Un système de soutien décisionnel informatisé qui permet aux biologistes de l'évaluation de l'habitat d'appuyer la rationalisation scientifique de l'examen des demandes de site a été mis sur pied;

IMPACT, RÉSULTAT 2A.1.2

- Industrie de l'aquaculture canadienne plus concurrentielle et plus respectueuse des principes du développement durable
- Risques réduits de détérioration de l'environnement et d'accidents
- Confiance accrue de la population dans les produits et les méthodes du secteur canadien de l'aquaculture

Afin d'évaluer la confiance du public, le MPO a réalisé plusieurs enquêtes sur le développement de l'aquaculture au Canada. Celle de 2001 a indiqué que 77 % des répondants appuyaient le développement de l'aquaculture au Canada, et que seulement 10 % s'y opposaient (*Benchmark Survey*, Environics Research Group Limited, 2001). Un plus récent sondage a confirmé un soutien semblable au développement responsable de l'aquaculture pour le bien être économique des communautés locales. Cependant, il convient de signaler que seulement la moitié des répondants à l'enquête croyaient que les gouvernements disposaient des mesures de contrôle réglementaires appropriées pour l'aquaculture (Environics Research Group Limited, 2002).

- Des données de référence régionales sur les conditions benthiques et les indices visant à soutenir l'évaluation environnementale et les mesures d'atténuation pour l'aquaculture ont été acquises;
- Les techniques de mytiliculture ont été améliorées afin de maximiser la production et de minimiser les répercussions environnementales;
- La compréhension des effets poussés de la salmoniculture sur l'environnement aquatique s'est améliorée; et
- La compréhension des répercussions du grossissement des palourdes sur les populations naturelles et les communautés benthiques a été élargie et les techniques de récolte ont été améliorées pour minimiser les répercussions.

**IMPACT,
RÉSULTAT 2A.1.3**

- Contribution aux connaissances internationales sur le changement climatique



Résultat 2A.1.3

Connaissances et compréhension accrues des répercussions des océans sur le climat mondial.

Activité planifiée

Soutenir le Programme Argo, une initiative internationale qui cible la compréhension du climat global, grâce à la mise en place de jusqu'à 90 bouées océanographiques dans les océans d'ici à la fin de 2003.

Progrès

Le résultat ciblé a été obtenu.

Le MPO a acheté et mis en usage 91 bouées océanographiques Argo, grâce à des fonds considérables du Plan d'action de 2000 pour le changement climatique.

Le réseau mondial de bouées, y compris celles qui sont acquises et déjà utilisées par le MPO, a permis de recueillir et de transmettre des données océanographiques en temps réel (p. ex., profils verticaux de température et de salinité) qui sont essentielles à l'amélioration de la compréhension du système climatique océan-atmosphère et du rôle des océans dans l'évolution des changements climatiques. Les bouées océanographiques Argo canadiennes ont énormément amélioré le réseau d'observation et fournissent des données en temps quasi réel au moyen du Système mondial des télécommunications et Internet à des clients nationaux et étrangers.

Plusieurs projets cofinancés par la Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère et le MPO utiliseront les nouvelles données en temps réel pour des projets d'assimilation de données océaniques.

Résultat 2A.1.4

Information sur les pêches plus précise, en saison, en temps réel, accessible aux gestionnaires des pêches.

Activité planifiée

Élaborer une base de données harmonisée sur la gestion de l'information liée aux pêches, comportant un accès en ligne par guichet unique, d'ici à la fin de 2003.

Progrès

Les progrès par rapport au résultat ciblé ont été retardés.

Le Programme de gestion des données sur les pêches (PGDP), qui vise à fournir une démarche coopérative, coordonnée et structurée pour la gestion des données sur les pêches, leur communication et leur analyse, est actuellement en préparation. Le système d'information d'entreprise (un élément du PGDP) constitue un outil interactif sur Internet qui contient des données sur les pêches consolidées au niveau du plan de gestion de pêche. Le PGDP contient aussi des éléments d'un système de gestion en langage commun dans lequel des termes et des codes précis sont appliqués à des éléments uniques des bases de données du MPO.

Avec le PGDP, l'utilisateur peut interroger les données sur les pêches, produire des rapports, et manipuler les données de documents multiples. L'élaboration de la première version intégrée de la base de données des rapports est terminée, et la base de données est rendue disponible pour les utilisateurs en 2004.

Résultat 2A.1.5

Système de gestion des données transsectoriel cohérent pour les fonds de données majeures du MPO et ses initiatives.

Activité planifiée

Créer un répertoire des fonds de renseignements ministériels et des initiatives liées aux données, interrogeable en direct par les gestionnaires, à l'échelle nationale, d'ici à la fin de 2001.

Progrès

Le résultat ciblé a été obtenu.

Une application servant à répertorier les données ministérielles a été créée et mise en œuvre et est accessible. Elle contient des données de tout le Ministère, organisées en registres de données scientifiques et non scientifiques.

IMPACT, RÉSULTAT 2A.1.4

- Meilleures décisions relatives à la gestion des pêches
- Exploitation plus durable des pêches
- Baisse des coûts liés à la surveillance et à l'application des règlements

IMPACT, RÉSULTAT 2A.1.5

- Accès aux données en temps plus opportun pour appuyer la prise de décisions
- Meilleur accès aux sources de données ministérielles pour les clients externes, facilitant ainsi la recherche scientifique et économique

Activité planifiée

Établir un cadre pour assurer le maintien de la qualité et de l'uniformité des données à l'échelle du Ministère d'ici à la fin de 2002.

Progrès

Le résultat ciblé a été révisé.

La portée du cadre de gouvernance requis a été élargie. Des ateliers sur le processus cadre de gestion des données, l'initiative de gestion des données, ont mené à la proposition d'un cadre qui établit des directives opérationnelles en vue de s'assurer que les données du Ministère sont gérées conformément à la politique de gestion de l'information du Conseil du Trésor. Le cadre est actuellement envisagé en association avec d'autres cadres ministériels liés à la gestion de l'information. Une analyse et des recommandations conformes au PÉMA seront présentées à la haute direction.

Activité planifiée

Établir un lien électronique entre les sources de données jugées essentielles à la prise de décisions d'ici à la fin de 2003.

Progrès

Les progrès réalisés par rapport au résultat ciblé se poursuivent.

Bien que le MPO fasse des progrès relativement à l'établissement du modèle requis pour établir ce genre de lien, il n'a pas encore établi de liens entre les sources de données. Des spécialistes des données ont commencé à intégrer les données des Régions. Les données seront mises à la disposition des gestionnaires et des analystes au moyen du système d'information d'entreprise. Les travaux se poursuivent à l'égard d'un système de stockage de données opérationnelles (SSDO) avec des tableaux sur les bateaux, les groupes et les permis, liés aux données sur les débarquements par l'utilisation de codes communs. La prochaine étape consistera à mettre à niveau le SSDO en un dépôt de données pouvant produire des rapports.



But 2B

Application efficace des connaissances et des nouvelles technologies pour soutenir le développement durable et l'utilisation sûre des ressources marines et d'eau douce

Objectif 2B.1

Application des technologies de navigation et de communication maritimes pour l'utilisation sécuritaire des voies navigables du Canada

Objectif 2B.2

Application des nouvelles technologies et analyses scientifiques et socio-économiques pour l'utilisation durable des ressources marines et d'eau douce

Résultat	Résultat	Résultat	Résultat	Résultat	Résultat
2B.1.1 Progrès vers un système modernisé de trafic maritime dans les eaux navigables canadiennes	2B.1.2 Navigation plus sécuritaire et efficace sur les voies navigables au Canada	2B.2.1 Stratégies de gestion des pêches plus efficaces fondées sur le principe de précaution	2B.2.2 Lignes directrices nationales en place pour renforcer une aquaculture durable	2B.2.3 Progrès vers la gestion à long terme de la capacité de pêche au Canada	2B.2.4 Conservation et protection accrues d'écosystèmes océaniques et de leurs ressources marines vivantes et inanimées

Résultat 2B.1.1

Progrès vers un système modernisé de trafic maritime dans les eaux navigables canadiennes.

Activité planifiée

Élaborer un plan d'action pluriannuel à long terme et déterminer les ressources requises d'ici à la fin de 2003.

Progrès

Les progrès réalisés par rapport au résultat ciblé se poursuivent.

Le premier jalon de l'élaboration d'un plan d'action pluriannuel à long terme est terminé et la deuxième étape visant à déterminer le niveau requis de ressources est amorcée. Des progrès considérables ont été réalisés relativement à l'établissement d'un système moderne de gestion du trafic maritime : un plan d'action est en préparation et des efforts sont en cours pour évaluer les ressources requises pour financer ce système. L'appui des intervenants à la mise en place d'un système moderne est ferme, selon ce que peuvent en juger le Conseil consultatif maritime canadien, les conseils consultatifs maritimes régionaux et d'autres conseils consultatifs.

IMPACT, RÉSULTAT 2B.1.1

- Sécurité maritime
- Industrie maritime canadienne plus concurrentielle
- Risques réduits de détérioration de l'environnement ou d'accidents
- Protection accrue de l'environnement et des industries canadiennes contre l'introduction d'espèces exotiques

Les Services de communication et de trafic maritimes de la GCC ne mesurent pas actuellement les incidents environnementaux négatifs résultant des mouvements des navires; toutefois, le programme d'intervention environnementale du MPO a mis en œuvre un système de rapport sur les incidents de pollution marine qui fournira des données sur les incidents de pollution marine.

La GCC fournit des données sur le nombre d'autorisations accordées chaque année aux bateaux qui pénètrent dans les eaux canadiennes. Ces autorisations sont des permissions accordées aux bateaux pour l'entrée dans les eaux canadiennes; elles constituent une mesure du trafic maritime et, par extrapolation, des risques de pollution de l'environnement. En 1998-1999, 25 450 autorisations ont été accordées. En 2002-2003, leur nombre est passé à 125 300.

Résultat 2B.1.2

Navigation plus sécuritaire et efficace sur les voies navigables au Canada.

Activité planifiée

Convertir 600 cartes du Service hydrographique du Canada (SHC) sous forme électronique d'ici à la fin de 2003.

Progrès

Les progrès réalisés par rapport au résultat ciblé se poursuivent.

Le SHC a converti 573 cartes marines, ce qui représente environ 60 % de son portefeuille de cartes de papier, en cartes électroniques de navigation (CEN). Le SHC en a aussi converti 651 en cartes matricielles. Les CEN et les cartes matricielles, utilisées en association avec le Système mondial de localisation différentiel, permettent aux navigateurs de déterminer leur position de façon plus exacte, permettent une navigation plus sûre et efficace dans les eaux canadiennes, et aident à prévenir des incidents de pollution.

IMPACT, RÉSULTAT 2B.1.2

- Sécurité maritime accrue et plus grande fiabilité des aides à la navigation en dépit d'un trafic maritime accru
- Diminution des risques d'accidents environnementaux et de leur gravité

Résultat 2B.2.1

Stratégies de gestion des pêches plus efficaces fondées sur le principe de précaution.

Activité planifiée

Mettre à l'épreuve l'approche de gestion des pêches par objectif (GPO) dans 10 pêches pilotes d'ici à la fin de 2003.

Progrès

Le résultat ciblé a été révisé.

Le MPO inclut la GPO dans le renouvellement de la gestion des pêches. La GPO est conçue pour préciser les objectifs de gestion des pêches et établir un cadre pour les pêches durables, qui tient compte des facteurs biologiques, économiques et sociaux qui influent sur une pêche. Elle est basée sur les principes de l'intégration de l'analyse de risque avec des objectifs clairs et mesurables à un cadre destiné à favoriser l'application pratique de l'approche de précaution et de la gestion écosystémique. Cette nouvelle approche suppose une plus grande participation de l'industrie de la pêche à l'établissement des objectifs de gestion pour chaque pêche dans le cadre d'un processus transparent.

La GPO a évolué dans le contexte des Plans de gestion intégrée des pêches (PGIP), une initiative entreprise en vue de préparer des plans pluriannuels de mise en place et de gestion de pêches ordonnées. Une approche pilote a été envisagée comme moyen d'évaluer divers éléments de ce nouveau genre de gestion d'une diversité d'espèces, de situations, d'industries de pêche et de types d'engins. L'approche d'apprentissage continu a servi à améliorer cinq ébauches des lignes directrices de la GPO en vue de produire un outil de gestion auquel seraient incorporées les leçons tirées des études pilotes et d'aider à mettre en œuvre les concepts de la GPO pour la gestion des pêches.

Le secteur de la Gestion des pêches, en collaboration avec celui des Sciences dans les Régions et à Ottawa, a tenu des ateliers sur les objectifs biologiques et l'approche de précaution dans le cadre de la phase pilote de GPO. Le MPO a tenu une série d'ateliers sur les objectifs liés à des pêches précises. L'approche pilote, ayant recours à l'analyse et au perfectionnement d'un autre outil de gestion possible, a aussi servi à évaluer des indicateurs de rendement de haut niveau basés sur l'expérience des projets pilotes. L'analyse et le perfectionnement se poursuivront au-delà de 2003.

Selon les résultats de certains projets pilotes, d'autres pêches sont gérées au moyen de l'approche de la GPO, dans le cadre de laquelle des objectifs déterminés servent de base à la planification et aux activités

IMPACT, RÉSULTAT 2B.2.1

- Pêche/récolte durables



opérationnelles. Par exemple, des objectifs ont été fixés pour l'atelier sur les gadidés de 2002 afin d'établir des points de référence pour la gestion des pêches.

Le but a été examiné au moyen de tests dans le cadre d'une approche pilote de la mise en œuvre de la GPO.

IMPACT, RÉSULTAT 2B.2.2

- Industrie canadienne de l'aquaculture plus durable du point de vue de l'environnement et plus concurrentielle
- Réduction des risques de détérioration de l'environnement ou d'accidents
- Confiance accrue du public dans les produits et les pratiques de l'industrie canadienne de l'aquaculture

Résultat 2B.2.2

Lignes directrices nationales en place pour renforcer une aquaculture durable.

Activité planifiée

Élaborer un cadre politique opérationnel national et des lignes directrices pour l'industrie aquacole en collaboration avec l'industrie et les autres intervenants d'ici à la fin de 2001.

Progrès

Le résultat ciblé a été obtenu.

Des cadres réglementaire et stratégique améliorés sont les deux éléments clés du plan d'action du MPO pour l'aquaculture, annoncé en 2001. Par conséquent, le MPO a rendu public en 2001 les lignes directrices provisoires du processus national d'examen des demandes de site aquacole pour les provinces et les territoires et l'industrie. Les lignes directrices précisent le rôle du MPO compte tenu des obligations que lui confèrent la *Loi sur les pêches*, la *Loi sur la protection des eaux navigables* et la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

En 2001, le MPO a aussi approuvé la Politique en matière d'aquaculture afin de cibler les efforts du Ministère vers une vision commune de l'aquaculture et de guider l'élaboration de politiques opérationnelles pour l'application de ses attributions réglementaires en aquaculture. La mise en œuvre des principes du cadre stratégique est une priorité continue.

Par l'entremise du Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture (CCMPA) et du Groupe de travail sur l'aquaculture, des documents d'orientation nationale, y compris ceux qui concernent l'application de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, sont réévalués en vue de les améliorer et de les harmoniser avec les cadres réglementaires provinciaux. L'industrie, en collaboration avec le MPO, Environnement Canada et des gouvernements provinciaux et territoriaux élaborent des codes de conduite et des pratiques de gestion visant à promouvoir la viabilité de l'aquaculture. Enfin, des recherches environnementales continues contribuent à l'établissement de modèles de la capacité de charge et de lignes directrices assurant une GI des aires aquacoles.



Résultat 2B.2.3

Progrès vers la gestion à long terme de la capacité de pêche au Canada.

Activité planifiée

Établir un plan d'action national pour gérer la capacité de pêche commerciale, et faciliter l'auto-adaptation des flottilles commerciales, conformément à l'engagement du Canada envers l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), d'ici à la fin de 2003.

Progrès

Les progrès par rapport au résultat ciblé ont été retardés.

Le Plan d'action national de gestion de la capacité de pêche est en préparation. Puisque le Canada utilise déjà de nombreux outils de gestion de la capacité, les travaux au sein du Ministère ont été axés sur la mise au point d'un outil de surveillance et d'évaluation de la capacité, flottille par flottille.

Pour terminer le Plan d'action national, le MPO tente d'élaborer une politique et un cadre réglementaire qui faciliteront l'auto-adaptation des flottilles de pêche. Afin d'atteindre cet objectif, le MPO cherche à conclure une entente intergouvernementale. Des travaux entrepris avec la participation active et le soutien des provinces, dans le cadre d'un groupe de travail fédéral provincial sur la gestion de la capacité, ont été efficaces. De plus, le Canada participera, au début de 2004, à une consultation technique de la FAO au sujet de son plan d'action international pour la gestion de la capacité. Ce plan vise à examiner les progrès réalisés à l'échelle internationale et à promouvoir une mise en œuvre plus étendue.

Tout au long de l'élaboration du Plan d'action national, les intervenants ont été consultés. En 2001, une fiche d'information sur l'initiative de la FAO et le rôle du Canada a été envoyée aux principales organisations d'intervenants et des renseignements supplémentaires ont été affichés sur le site Web du MPO. À ce jour, les commentaires sont très limités. Cependant, des groupes d'intervenants choisis seront consultés de nouveau, à mesure qu'évolue le Plan d'action national.

IMPACT, RÉSULTAT 2B.2.3

- Industrie de la pêche plus viable sur les plans de l'environnement et de l'économie
- Capacité de pêche en équilibre avec la capacité de production des ressources à long terme
- Baisse des coûts de restructuration

**IMPACT,
RÉSULTAT 2B.2.4**

- Amélioration de la santé des écosystèmes estuariens, côtiers et marins

Résultat 2B.2.4

Conservation et protection accrues d'écosystèmes océaniques et de leurs ressources marines vivantes et inanimées.

Activité planifiée

Élaborer/mettre en œuvre un système national de zones de protection marines (ZPM), y compris la désignation de cinq ZPM d'ici à la fin de 2002.

Progrès

Les progrès réalisés par rapport au résultat ciblé se poursuivent.

En collaboration avec Parcs Canada et Environnement Canada, le MPO dirige l'élaboration d'une stratégie fédérale pour la création d'un réseau national de ZPM. En mars 2003, la zone de protection marine du champ hydrothermal Endeavour a été annoncée comme première ZPM créée au Canada en vertu de la *Loi sur les océans*. Cette désignation constitue un premier pas important vers la création d'un réseau national de ZPM fédérales.

L'ébauche d'une stratégie fédérale sur les ZPM a été produite. Cette stratégie reconnaît la nature complémentaire des cinq programmes fédéraux de ZPM du Canada et mise sur cette complémentarité; ces programmes sont mis en œuvre par trois organismes fédéraux – Parcs Canada, Environnement Canada et le MPO. La stratégie vise à accroître l'efficacité écologique et la complémentarité des différentes ZPM en vue de conserver et de protéger la structure et la fonction des composantes de l'écosystème au sein du milieu marin. L'ébauche de cette stratégie devrait être finalisée en 2004.

Douze zones d'intérêt pouvant donner lieu à des ZPM sur les trois côtes ont été définies. Les zones d'intérêt désignées jusqu'à maintenant comprennent : Basin Head, le mont sous-marin Bowie, Eastport, le passage Gabriola, la baie Gilbert, Leading Tickles, Manicouagan, l'estuaire Musquash, Race Rocks, le Goulet, l'estuaire du Saint-Laurent et les bélugas de la mer de Beaufort. Ces zones d'intérêt sont à différents stades de développement. Celles d'Eastport, de la baie Gilbert, de l'estuaire de la Manicouagan et de la Musquash seront bientôt désignées par règlement et un règlement provisoire a déjà été rédigé pour le Goulet, Basin Head, le mont sous-marin Bowie, la baie Gilbert et la Manicouagan.

Des difficultés imprévues ont retardé certains des travaux liés aux ZPM ou ont nécessité plus de temps pour résoudre les problèmes, notamment la grande complexité de la réglementation, la nécessité d'une consultation appropriée et les questions relatives aux Premières nations.

Activité planifiée

Établir des lignes directrices, des objectifs et des critères liés à la Qualité du milieu marin (QMM).

Progrès

Les progrès réalisés par rapport au résultat ciblé respectent le calendrier.

En 2002-2003, le programme de QMM a été plus largement axé sur la production d'information pratique et de conseils pour la conservation et la gestion des océans. Ces travaux comprenaient l'achèvement ou l'avancement d'aperçus de l'écosystème de plusieurs ZPM et zones de planification de la GI, ainsi que des études scientifiques, en plus de l'élaboration d'objectifs de QMM et de programmes de surveillance et la création de projets pilotes pour les évaluer dans chacun des océans du Canada.

Les objectifs de QMM ont été intégrés à des plans de gestion de ZPM ou des plans de gestion intégrée (PGI) précis. L'initiative de GI de la côte centrale est l'un des plus avancés en ce sens. Actuellement, les objectifs de QMM et les programmes de surveillance connexes pour le Goulet, Basin Head et le champ hydrothermal Endeavour sont en préparation.

L'élaboration d'un plan de travail est en cours; il servira à guider la mise en œuvre de la gestion par écosystème, y compris la délimitation d'écotémoins pour les zones étendues de gestion des océans et la définition d'objectifs écosystémiques.



Thème 3 : Activités durables

Le MPO laisse une empreinte environnementale importante en raison de ses programmes et activités nombreux et diversifiés. Le MPO occupe des immeubles et utilise des véhicules, des aéronefs, ainsi qu'une très grande flotte de navires. Il achète aussi des biens et des services et peut alors influencer les producteurs et les porter à mener des activités durables sur le plan de l'environnement. Les programmes et activités du MPO doivent respecter les lois et les normes relatives à la protection de l'environnement du Canada.

Le MPO participe activement à l'initiative Développement durable dans les opérations gouvernementales (DDOG), une initiative interministérielle conçue pour définir et coordonner les efforts liés à l'engagement du gouvernement fédéral de devenir le chef de file du développement durable. Le Ministère collabore avec d'autres ministères et organismes visés par l'initiative de DDOG à adopter des mesures et des méthodes de rapport communes. De plus, le Ministère contribuera activement à l'initiative d'ordre dans la « grande maison fédérale », de concert avec d'autres ministères et organismes fédéraux, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et, finalement, apporter des solutions aux changements climatiques.

Le MPO a fait des progrès en ce qui concerne les engagements de ce secteur thématique, mais il reste encore beaucoup à faire pour accroître la viabilité des activités du MPO, particulièrement en matière de conformité environnementale.

But 3

Réduction des incidences matérielles négatives des activités du Ministère sur l'environnement

Objectif 3.1

Activités ministérielles conformes aux normes de gestion environnementales canadiennes et internationales

Résultat 3.1.1
Établissement des niveaux de départ du rendement environnemental pour les installations importantes du MPO d'ici à la fin de 2001

Résultat 3.1.2
Programmes de gestion de l'environnement (PGE) pour tous les aspects environnementaux, y compris des approvisionnements écologiques d'ici à la fin de 2003

Résultat 3.1.3
Mise en œuvre et rendement efficaces des plans de gestion actuels pour : les lieux contaminés, les substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) et les réservoirs de stockage de combustibles

Résultat 3.1.4
Mise en œuvre des plans de gestion de l'environnement dans tous les ports pour petits bateaux actuellement gérés par des clients (559) d'ici à la fin de 2002

Résultat 3.1.5
Conformité au Code ISM de tous les navires du MPO de plus de 125 tonnes d'ici à la fin de 2003

Résultat 3.1.1

Établissement des niveaux de départ du rendement environnemental (eau/eaux usées, énergie, gaz à effet de serre, déchets solides non dangereux, substances toxiques et halocarbures) pour les installations importantes du MPO d'ici à la fin de 2001.

Activités planifiées

Recueillir des données sur les installations du MPO.

Compiler et résumer l'information sur le rendement environnemental en données de référence.

Effectuer des vérifications environnementales dans chaque installation importante.

Progrès

Le résultat ciblé a été obtenu.

Entre juillet 2000 et mars 2001, le MPO a demandé que soient effectuées des vérifications environnementales dans ses 18 principales installations. Diverses questions environnementales ont été examinées au cours de ces vérifications, notamment les eaux usées, la consommation d'eau, la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre qui en résultent, les déchets solides non dangereux, les substances toxiques et les halocarbures. Par suite de ces vérifications, le MPO s'est engagé à prendre des mesures précises pour rendre ses opérations plus viables sur le plan de l'environnement. En 2003, le MPO a entrepris un suivi pour évaluer ses progrès. Des cas de non-conformité ont été relevés qui ont mené à l'adoption de nombreuses mesures correctives, et les efforts se poursuivent en ce sens.

En 2001-2002, a été établi un niveau de référence en matière de rendement environnemental du MPO qui s'appuie sur la compilation et l'analyse statistique des données recueillies au cours des vérifications réalisées en 2000-2001. Ce niveau de référence est utilisé pour mesurer les progrès marqués par le Ministère au chapitre du rendement, ainsi que pour constituer l'un des éléments requis du nouveau Système de gestion de l'environnement du Ministère.

IMPACT, **RÉSULTAT 3.1.1**

- L'établissement de données de référence fournira une base de comparaison sur laquelle le MPO pourra s'appuyer pour évaluer sa performance environnementale dans les années à venir

IMPACT,
RÉSULTAT 3.1.2

- Diminution de l'incidence des activités du MPO sur l'environnement

Résultat 3.1.2

Programmes de gestion de l'environnement (PGE) pour tous les aspects environnementaux, y compris des approvisionnements écologiques d'ici à la fin de 2003.

Activités planifiées

Utiliser les niveaux de départ du rendement environnemental recueillis dans les installations importantes afin d'élaborer des objectifs de virage écologique et des plans d'action pour les PGE.

Consulter les intervenants.

Mettre à jour la SDD en 2001 afin d'inclure les objectifs établis à partir des données de référence.

Utiliser la part du MPO de l'initiative d'ordre dans la « grande maison fédérale » pour ordonner des réductions des émissions de gaz à effet de serre comme cible en matière énergétique en 2001.

Progrès

Les progrès réalisés par rapport au résultat ciblé se poursuivent.

Le calendrier associé à l'obtention de ce résultat a été prolongé. Compte tenu des critères de base de rendement du MPO, des PGE ont été rédigés pour les domaines de haute priorité, y compris les lieux contaminés, les réservoirs de stockage, les halocarbures, les eaux usées et les matières dangereuses. Des progrès ont aussi été réalisés en ce qui a trait aux PGE pour la gestion du mercure et des substances amiantifères. Des plans d'action sont élaborés et des consultations régionales sont en cours.

Le MPO a réussi à atteindre son objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre, établi dans le cadre de l'initiative visant à mettre de l'ordre dans la « grande maison fédérale », au moyen de diverses mesures efficaces, notamment la réduction de la consommation de combustible des navires et l'amélioration de l'efficacité énergétique des installations.

Résultat 3.1.3

Mise en œuvre et rendement efficaces des plans de gestion actuels.

Activité planifiée

Exécuter 800 évaluations (Phase I) du Conseil canadien des Ministres de l'environnement (CCME) et 50 évaluations (Phase II et (ou) Phase III) par année :

- Utiliser l'approche de gestion du risque afin d'établir l'ordre de priorité des lieux.

Progrès

Le résultat ciblé a été obtenu.

Le tableau qui suit donne des détails des réalisations du MPO relativement aux évaluations par étape de ses emplacements par le CCME :

Genre d'évaluation	Année			Total obtenu	Total ciblé
	2001	2002	2003		
Phase I	1779	235	25	2039	2400
Phase II	298	49	1	348	150
Phase III	122	546	68	736	
Total	2199	830	94	3123	2550

La priorité des emplacements est établie au moyen du cadre du MPO sur la gestion des sites contaminés. Ce cadre est fondé sur une approche de gestion du risque. Les biens sont évalués selon la priorité et tout risque confirmé pour la santé humaine ou l'environnement est immédiatement examiné.

Le nombre d'évaluations mentionnées dans la SDD a été déterminé avant la mise en œuvre du cadre de gestion des sites contaminés du MPO. La cible globale de cet objectif a été atteinte car le nombre d'évaluations au cours de la période de trois ans dépasse le nombre total ciblé.

IMPACT, RÉSULTAT 3.1.3

- Les impacts de ces mesures sont proportionnels aux résultats des PGE et contribuent à diminuer l'incidence des activités du MPO sur l'environnement

Activité planifiée

Investir 250 000 \$ par année pour remplacer les halocarbures dans les activités du MPO par des substances n'appauvrissant pas la couche d'ozone :

- Définir des solutions de remplacement applicables.
- Terminer l'inventaire des halocarbures.
- Alimenter la base de données sur l'inventaire des halocarbures.

Progrès

Les progrès réalisés par rapport au résultat ciblé respectent le calendrier.

Le calendrier associé à l'obtention de ce résultat a été prolongé. Le MPO a atteint son objectif de SDD d'investir 250 000 \$ par année dans des activités liées aux substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO), par exemple la définition de candidats possibles pour le remplacement, la substitution à certains halocarbures de substances qui n'appauvrissent pas la couche d'ozone et l'achèvement ou la mise à jour des inventaires d'halocarbures. Non seulement le MPO a travaillé à atteindre ces objectifs, mais il a aussi investi dans l'évaluation annuelle des fuites de systèmes et dans la formation en vue de cette évaluation.

Il existe au MPO un répertoire complet des halocarbures, et la conception et l'établissement d'une base de données sur les halocarbures a été entreprise au début de 2003.



Activité planifiée

100 inspections et 50 améliorations des réservoirs de stockage de combustibles par année :

- Terminer la mise en œuvre du plan de gestion des réservoirs de stockage de combustibles.
- Examiner le profil annuellement afin de déterminer la responsabilité du Ministère.

Progrès

Le résultat ciblé n'a pas été obtenu.

Le MPO a dépassé le nombre ciblé d'inspections de réservoir de stockage de combustibles pour les trois années mais il n'a pas atteint l'objectif d'amélioration des réservoirs. En 2001, le MPO a procédé à 153 inspections de réservoirs et à 26 améliorations; en 2002, il a effectué 148 inspections de réservoirs et 40 améliorations. En 2003, il y a eu 244 inspections de réservoirs et 47 améliorations.

Bien que du temps et des ressources considérables aient été consacrés à l'atteinte de ces résultats, le Ministère doit continuer de mettre l'accent sur la mise en œuvre du programme de gestion des réservoirs de stockage de combustibles, y compris sur les travaux d'amélioration et l'examen annuel du profil de responsabilité du Ministère.

Résultat 3.1.4

Mise en œuvre des PGE dans tous les ports pour petits bateaux actuellement gérés par des clients d'ici à la fin de 2002.

Activités planifiées

Sensibiliser les clients gestionnaires aux avantages des PGE et des pratiques environnementales saines.

Consulter les clients gestionnaires afin d'adapter les PGE aux besoins spéciaux des ports.

Collaborer avec les nouveaux clients gestionnaires des ports afin d'élaborer des PGE dans un délai de trois ans après leur établissement.

Progrès

Le résultat ciblé a été obtenu.

Les 495 ports gérés par des administrations portuaires au 31 mars 1999 devaient avoir mis en place, au plus tard le 31 mars 2002, des PGE. À cette date, 460 plans étaient établis (93 %).

La Direction des ports pour petits bateaux (PPB) du MPO a pour tâche d'établir une gestion axée sur les clients dans tous les ports essentiels. Le nombre de ports gérés par des administrations portuaires à la fin de mars 2002 était de 638. La PPB reconnaît qu'il faut un certain temps pour qu'une administration portuaire apprenne tous les rouages de la gestion portuaire et ses nouvelles fonctions. Pour cette raison, PPB collabore avec l'administration portuaire à comprendre les besoins du port et de ses clients particuliers et l'aide à élaborer le PGE dans les trois années suivant son établissement.

La mise en place d'un PGE dans les ports gérés par des administrations portuaires a amélioré la sensibilisation des utilisateurs des ports à l'environnement et a entraîné l'adoption de pratiques exemplaires et respectueuses de l'environnement et, en bout de ligne, l'assainissement des ports.

IMPACT, RÉSULTAT 3.1.4

- Sensibilisation accrue des clients gestionnaires des aspects des opérations portuaires ayant une incidence sur l'environnement
- Diminution des incidences sur l'environnement

**IMPACT,
RÉSULTAT 3.1.5**

- Sécurité accrue des opérations des navires du MPO
- Meilleure protection contre la pollution
- Baisse des coûts d'exploitation des navires

Résultat 3.1.5

Conformité au Code international de la gestion de la sécurité (Code ISM) de tous les navires du MPO de plus de 125 tonnes d'ici à la fin de 2003.

Activités planifiées

S'assurer que le système de bord de gestion de la sécurité de la GCC répond aux exigences du Code ISM.

Promouvoir, en partenariat avec les groupes intéressés, le système de gestion de la sécurité et déterminer les améliorations possibles.

Coordonner les activités avec les vérificateurs externes d'un organisme habilité par la loi pour délivrer des documents de conformité et des certificats de gestion de la sécurité.

Surveiller les données des profils environnementaux de tous les navires.

Progrès

Les progrès réalisés par rapport au résultat ciblé se poursuivent.

La GCC a mis en place un système de gestion de la sécurité de la flotte qui est entièrement conforme au *Code international de gestion pour la sécurité de l'exploitation des navires et la prévention de la pollution* adopté par l'Organisation maritime internationale, connu également sous le nom de Code ISM. Trente huit des 45 navires admissibles ont obtenu leur certificat et les sept autres devraient l'obtenir d'ici la fin de 2004.

Dans le cadre de partenariats avec des intervenants, le MPO a pu faire la promotion du système de gestion de la sécurité de diverses façons :

- des vérifications internes (total de 124);
- des exercices et des séances d'information d'urgence (total de 13);
- des examens du système de gestion de la sécurité à l'échelle régionale et nationale (total de 24);
- des réunions avec le surintendant de la sécurité pour toutes les régions (moyenne de deux par année);
- la distribution de Bulletins de la Flotte sur des questions de sécurité (total de 33); et
- d'importants examens de sections du manuel de sécurité de la flotte touchant le personnel de la flotte et le personnel à terre.

Cherchant à améliorer le système de gestion de la sécurité, la GCC a entrepris, au cours des deux dernières années, un important examen de

quatre sections du manuel de sécurité de la Flotte touchant les cadres supérieurs de la flotte et à terre. Sept nouvelles procédures ont été adoptées par suite des changements apportés à la loi ou d'améliorations au système.

Depuis 1999, la GCC a fait l'objet de 59 vérifications externes. La *Lloyd's Register* était le vérificateur externe initial mais cette tâche a maintenant été confiée à *Det Norske Veritas*. La GCC a reçu son certificat de conformité d'origine en 1999 à la suite de la vérification de l'administration centrale et de cinq Régions. Le certificat, valide pour cinq ans, a été avalisé chaque année par une vérification externe de l'administration centrale et d'un bureau régional. Ainsi, la GCC a obtenu 38 certificats de gestion de la sécurité.

Les données sur le profil environnemental ont été surveillées pour tous les navires au moyen des activités suivantes :

- vérifications internes (total de 124);
- surveillance, examen et enquête au besoin sur les détails de rapports d'enquête sur les situations comportant des risques; et
- création d'une section distincte sur les activités dans l'environnement navire dans le manuel de sécurité de la flotte.

La GCC continuera de surveiller et d'examiner l'efficacité du système de gestion de la sécurité afin de s'assurer que des mesures correctives appropriées sont prises en temps opportun.



Thème 4 : Gestion des progrès et du rendement

Le MPO continue d'améliorer sa capacité d'évaluer son rendement par rapport aux buts et objectifs en matière de développement durable et de créer une culture organisationnelle qui favorise la prise de décisions axée sur l'obtention de résultats. De fait, le PÉMA en cours au MPO a comme objet principal de créer un Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation (CPRR).

Le Ministère reconnaît qu'un nouveau CPRR est nécessaire pour que nos domaines d'activité correspondent plus étroitement aux résultats et aux avantages apportés aux Canadiens. Par la même occasion, ce nouveau cadre de responsabilisation exigera un cadre de mesure du rendement intégré qui permette au MPO de suivre et d'examiner nos résultats de manière systématique et valable.

But 4

Système de gestion pour faire le suivi des progrès et du rendement de la Stratégie de développement durable

Objectif 4.1

Intégration des engagements en matière de développement durable à l'initiative de planification intégrée du Ministère

Résultat 4.1.1

Examen et mesure systématiques du progrès et évaluation, par la haute direction, du rendement

IMPACT, RÉSULTAT 4.1.1

- Gestion améliorée de la Stratégie et du Plan d'action
- Écart comblé dans la mise en œuvre
- Acquisition continue du savoir

Résultat 4.1.1

Examen et mesure systématiques du progrès et évaluation, par la haute direction, du rendement.

Activités planifiées

Intégrer la SDD aux processus de planification des activités et de présentation de rapports du Ministère.

Élaborer un cadre de gestion du rendement pour la Stratégie.

Progrès

Les progrès réalisés par rapport au résultat ciblé respectent le calendrier.

Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne l'intégration des engagements en matière de développement durable aux processus existants de mesure du rendement, de planification des activités et de rapport du MPO. Depuis le dépôt de la SDD de 2001, nos engagements en matière de développement durable ont été liés aux rapports du MPO au Parlement et aux processus internes de planification des activités. L'analyse des engagements pris dans la SDD vient étayer la rédaction du Rapport sur les plans et priorités et des rapports ministériels sur le rendement depuis 2001. Ces rapports contiennent des hyperliens vers les SDD, ce qui permet aux lecteurs d'établir des interrelations entre les engagements et les réalisations. Enfin, dans le cadre de la planification interne des activités, les secteurs doivent envisager les progrès réalisés par rapports aux engagements en matière de développement durable dans leurs plans futurs.

Le MPO continue aussi à affiner les mesures de rendement existantes et à en établir de plus valables. Au niveau des cadres de gestion et de responsabilisation axés sur les résultats et des cadres de vérification axés sur les risques, le Ministère assure une cohérence entre les résultats de nos programmes et les engagements en matière de développement durable qui sont souvent inextricablement liés. Par exemple, nos engagements en matière de développement durable de l'aquaculture existent dans le contexte élargi d'une politique et d'un programme, auxquels est lié un cadre de rendement distinct. De même, la surveillance régulière de nos engagements envers des activités durables (Thème 3) se fait grâce à un cadre de mesure du rendement très précis.

La prochaine stratégie de développement durable du MPO

Après la fin du PÉMA, le Plan stratégique et le CPRR du MPO seront renouvelés, et une nouvelle stratégie globale de développement durable sera élaborée, puis présentée en 2004-2005. Quoiqu'il est encore trop tôt pour connaître le contenu de cette stratégie, le MPO est confiant qu'elle reflétera les conclusions du PÉMA ainsi que les observations du CEDD. Le MPO estime aussi que la nouvelle stratégie exploitera les nouvelles possibilités - la *Loi sur les espèces en péril*, par exemple, ainsi que l'engagement des Autochtones, la collaboration avec d'autres ordres de gouvernement et la coopération internationale.

Observations du Commissaire à l'environnement et au développement durable

En octobre 2002, le CEDD a effectué une vérification pour évaluer l'efficacité de la SDD du MPO et ses incidences sur la façon dont le Ministère exécute son mandat. La vérification démontre que le MPO a fait d'importants changements au cours de la dernière décennie afin d'intégrer les concepts du développement durable à ses documents de planification ainsi qu'à son processus d'élaboration des politiques. On reconnaît également les progrès réalisés par le MPO, qui tient compte davantage des concepts et principes du développement durable dans ses divers documents sur la planification et l'établissement des priorités, ainsi que dans les liens établis entre les mesures prises à cette fin et les résultats attendus à moyen et à long terme.

En revanche, la vérification montre que le processus utilisé pour l'élaboration de la SDD a produit une stratégie qui constitue surtout un répertoire de projets décrivant les travaux actuels. On a de plus remarqué que le Plan stratégique du MPO joue un rôle plus visible et substantiel au sein du Ministère que sa SDD et qu'il est mieux intégré au processus de planification des activités.

Loi sur les espèces en péril

L'adoption récente de la *Loi sur les espèces en péril* a donné au MPO un outil de plus pour renforcer ses efforts de protection et de développement durable. En outre, la Loi oblige le Ministère à :

- accroître ses efforts d'évaluation de l'état des espèces en péril;
- engager des consultations auprès des Canadiens au sujet des espèces dont l'inscription est envisagée aux termes de la Loi;
- élaborer et à mettre en œuvre des stratégies de rétablissement, des plans d'actions et de gestion, et des mécanismes d'application; et
- définir les habitats essentiels nécessaires à la survie et au rétablissement des espèces en péril.

Puisque le Ministère est l'autorité désignée pour les espèces aquatiques en vertu de cette Loi, le MPO continuera ses activités visant à appuyer la mise en œuvre et l'application de cette importante loi.

Engagement des Autochtones

Les groupes autochtones cherchent à jouer un rôle plus important dans la prise de décisions en matière de gestion des pêches et d'autres domaines de compétence du MPO. Le Ministère travaille avec les groupes autochtones à définir une démarche qui leur permettra d'améliorer leurs capacités et de participer aux processus multilatéraux et à d'autres processus décisionnels utilisés pour la gestion des ressources aquatiques et des océans. Des mesures du genre aideraient le MPO à collaborer avec les groupes autochtones à atteindre des objectifs de gestion des pêches communs d'une manière intégrée et durable. La conservation de la ressource demeure une priorité essentielle pour le ministère.

Les groupes autochtones et le MPO sont conscients de la nécessité d'appliquer quatre grands principes directeurs pour modeler leur relations. D'abord, nous devons élaborer des programmes stables qui tiennent compte de notre collaboration de longue date et qui la renforcent. Deuxièmement, l'ampleur et la complexité croissante de nos relations doivent être davantage reconnues et améliorées. Troisièmement, il faut mettre en place des structures durables et acquérir la capacité nécessaire pour permettre au MPO et aux groupes autochtones de travailler ensemble efficacement. Enfin, nous devrions tirer parti des points forts de nos relations actuelles.

À cette fin, le MPO prendra un engagement renouvelé et adoptera de nouvelles démarches à l'égard de la Stratégie relative aux pêches autochtones (SRAPA), y compris le maintien d'un mandat de base

pour la SRAPA, l'élaboration d'ententes plus simples et à plus long terme, l'introduction de règles explicites pour la production de rapports simplifiés, l'adoption d'une démarche souple relativement à la constitution d'une capacité et aux possibilités économiques, et l'amélioration des communications.

Afin de compléter et d'améliorer la SRAPA, le MPO a aussi établi le nouveau Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques (PAGRAO) qui sera un élément clé d'une démarche proactive et durable à l'égard des programmes du Ministère touchant les Autochtones. L'accent est mis en particulier sur la participation des Autochtones aux décisions multilatérales et aux processus consultatifs dans lesquels interviennent les pêcheurs, les scientifiques, les représentants de l'industrie, les groupes de conservation, les représentants du MPO et d'autres ministères. Le programme est articulé autour des éléments suivants : 1) appui des groupes autochtones qui se rassemblent de façon volontaire pour créer des structures de gestion aquatique communes; 2) financement possible pour des agents des pêches autochtones; 3) critères d'admissibilité; 4) aide en vue d'établir une capacité; 5) accès aux pêches commerciales et possibilités d'aquaculture. Le SRAPA et le PAGRAO ne s'appliquent que là où le MPO gère la pêche.

Des représentants autochtones et des gestionnaires de programme du MPO ont également souligné l'importance de fournir à des groupes autochtones un accès efficace à d'autres ministères fédéraux dont le programme se situe au-delà du mandat du MPO. Nous continuerons de mettre l'accent sur le mandat de base du Ministère; toutefois, nous essaierons également de répondre plus efficacement aux demandes des Autochtones qui souhaitent obtenir une aide que nous ne pouvons offrir dans le cadre de notre mandat. À cette fin, nous inviterons des représentants d'autres ministères et d'autres programmes à la table, nous adopterons une approche interministérielle pour traiter les dossiers voulus et nous aiderons les groupes autochtones à profiter des programmes liés.

Des discussions avec des groupes autochtones et d'autres intervenants ont lieu en 2003-2004 sur les particularités de la conception et la mise en oeuvre du programme.

Collaboration avec gouvernements fédéral-provinciaux-territoriaux

De nombreux objectifs du MPO en matière de développement durable exigent une collaboration avec d'autres ministères fédéraux ainsi qu'avec les gouvernements des provinces et des territoires.

Le CCMPA est un exemple de collaboration fédérale-provinciale-territoriale. L'Entente concernant la coopération intergouvernementale a créé le CCMPA qui a lui-même formé divers groupes de travail chargés de se pencher sur des questions d'ordre national. Un certain nombre de ces groupes ont servi à faire progresser les objectifs de développement durable au niveau national, comme le Groupe de travail sur les pêches en eaux douces, le Groupe de travail sur les espèces exotiques envahissantes et le Groupe de travail sur l'aquaculture. Un examen triennal que vient de réaliser le CCMPA a permis de constater les énormes progrès réalisés dans les domaines de la cohérence nationale et de la coopération intergouvernementale.

La poursuite des objectifs de développement durable au Canada exige un effort concerté dans tout l'appareil fédéral. À cette fin, le MPO continue de travailler activement au sein de comités interministériels de développement durable, qui déterminent quelles sont les priorités fédérales communes, participent à l'élaboration d'une vision fédérale du développement durable et collaborent à des travaux de recherche pour trouver les meilleures façons d'assurer la progression du développement durable.

Parmi les priorités du gouvernement fédéral qui comportent un intérêt particulier pour le MPO, figure l'eau et la réalisation du développement durable dans les opérations ministérielles. Le Nord évolue rapidement avec l'introduction de changements sur le plan de la gouvernance, le développement économique à grande échelle et le règlement des revendications territoriales. Dans ce contexte, vu les responsabilités qu'il détient relativement à l'utilisation des ressources aquatiques, le MPO continue de travailler avec d'autres ministères fédéraux à l'avancement des priorités du Nord en matière de développement durable. Le MPO collabore également avec d'autres ministères et organismes fédéraux à l'élaboration de stratégies d'atténuation et d'adaptation relativement aux incidences du changement climatique sur les ressources aquatiques.

International

Dans bien des cas, l'accomplissement du développement durable au Canada passe par la coopération internationale pour pouvoir apporter des solutions à des questions de plus grande envergure. C'est pour cette raison que le MPO participe aux travaux de diverses tribunes internationales, dont l'Organisation maritime internationale, le Comité des pêches de l'Organisation de coopération et de développement économique, le Forum mondial sur les océans, les côtes et les îles et le Comité des pêches de la FAO, afin d'élaborer des politiques et des démarches internationales. Le MPO a aussi pris des engagements envers le développement durable à l'égard d'un certain nombre d'organisations internationales. Par exemple, au Sommet

En raison du partage des ressources naturelles au Canada, la réussite de la mise en œuvre des stratégies de développement durable repose sur l'établissement d'une coopération fédérale-provinciale-territoriale. Reconnaissant cela, les divers ordres de gouvernement ont souscrit à la création, en 1999, du CCMPA. Ainsi, ils œuvrent en collaboration et de façon efficace à des dossiers d'importance nationale, notamment celui du développement durable.

CCMPA :

- examine et coordonne les objectifs en matière de politique publique;
- fait la promotion de la coopération intergouvernementale;
- améliore la consultation et l'échange d'information sur les questions intergouvernementales;
- relève les occasions d'augmenter l'efficacité et l'efficacé dans le but d'améliorer la gestion des ressources ainsi que les services à l'industrie et à la population; et
- fournit une tribune favorisant la discussion et la consultation sur la position du Canada dans les négociations internationales et sur des sujets d'intérêt national et régional.

mondial sur le développement durable, en 2002, le Canada et d'autres pays se sont engagés à atteindre notamment les buts suivants :

- Établir un processus régulier de compte rendu et d'évaluation à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin;
- Mettre en œuvre un plan d'action international pour la pêche illicite, non déclarée et non réglementée;
- Réaliser des progrès substantiels à l'égard de la pollution causée par des sources terrestres grâce à la révision du Programme d'action mondial;
- Favoriser l'application de la démarche écosystémique;
- Créer un réseau représentatif de zones de protection marine;
- Assurer le maintien ou le rétablissement des stocks de poisson décimés à des niveaux qui assurent un rendement maximal soutenu; et
- Éliminer les subventions qui contribuent à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et à une surcapacité de pêche.

Conclusion

L'engagement du MPO en faveur du changement est clair. Grâce à son cadre de planification – qui porte sur le PÉMA, le renouvellement du Plan stratégique et du CPRR ainsi que l'élaboration de la prochaine SDD – le Ministère ne fera plus rien comme avant, mais s'emploiera constamment à trouver des façons de mener ses activités qui favoriseront le développement durable.



Annexe A : Principes de développement durable

Les principes exposés ci-après ont servi à orienter la mise en œuvre du développement durable au MPO :

Prise de décisions intégrée

La prise de décisions intégrée reconnaît que les décisions axées sur le développement durable :

- ont une **portée à long terme** qui cherche à préserver et à mettre en valeur le capital économique, social et naturel pour améliorer la qualité de vie des gens et garantir la continuité des avantages au profit des générations futures;
- ont une **perspective horizontale qui englobe** les aspects économiques, environnementaux et sociaux;
- font intervenir une **approche écosystémique**; et
- acceptent le **partage des responsabilités** et constituent un engagement envers la **transparence et la communication** de la justification et de l'objectif des décisions.

Imputabilité

Le Ministère acceptera et définira ses responsabilités envers le développement durable. Cela veut dire que la SDD :

- établira un système de gestion de l'information pour **examiner périodiquement le rendement en fonction des engagements** et ainsi documenter les progrès et les besoins de correctifs pour assurer une **amélioration continue**;
- déterminera les résultats particuliers et concrets à obtenir de façon qu'ils soient **mesurables et accompagnés d'un échéancier précis**;
- définira un cadre d'établissement de rapports qui appuie entièrement des **activités et des décisions transparentes**;
- **constituera un exemple** de la façon d'encourager et d'influencer les clients, les intervenants et les partenaires pour qu'ils appuient les décisions axées sur le développement durable;
- établira les grandes lignes des responsabilités du Ministère à l'égard du **respect** des normes et des exigences relatives aux pêches, à la protection environnementale et à la prévention de la pollution; et

- réaffirmera un **engagement envers la coopération** dans nos rapports, non seulement avec les intervenants du secteur privé et les membres du public, mais aussi avec d'autres ministères fédéraux, d'autres ordres de gouvernement et des groupes autochtones.

Sciences et connaissances

Le Ministère comprend les connaissances essentielles fournies par les travaux scientifiques et le rôle critique qu'elles jouent dans la prise de décisions qui soient durables. Par conséquent, comme fondement de ces décisions, le Ministère :

- sera guidé par une **approche de précaution** et une analyse des risques, compte tenu des limites de nos connaissances en sciences océaniques;
- fournira des **données et des conseils scientifiques opportuns et fiables** dans la mesure du possible au sujet des principales ressources aquatiques et des écosystèmes;
- complétera et compilera les connaissances scientifiques avec les **connaissances locales et traditionnelles**; et
- intégrera et mettra en commun les connaissances et les données pour améliorer la prise de décisions rentables fondées sur la **prévision et la prévention des problèmes**, notamment par des évaluations environnementales des politiques, des plans et des programmes conformément à la directive de 1999 du Cabinet.

Annexe B : SDD 2001-2003 — Évaluation des progrès du MPO

Afin de pouvoir évaluer les progrès réalisés au Ministère par rapport aux engagements de la SDD 2001–2003, des mesures qualitatives ont été utilisées dans le présent document pour évaluer les 41 activités planifiées. Ces mesures servent à décrire les progrès réalisés par le MPO par rapport aux résultats ciblés – les 41 activités planifiées – que le MPO s’est engagé à obtenir dans la SDD 2001–2003. Ces mesures sont les mêmes que celles qui sont présentées à l’annexe B du rapport de mars 2003 du Commissaire à l’environnement et au développement durable, sauf qu’une sixième catégorie a été ajoutée, soit *Poursuite des progrès par rapport aux résultats ciblés*.

Description des progrès réalisés par rapport aux résultats attendus dans la Stratégie de développement durable	Remarques
Le résultat ciblé a été obtenu.	Les résultats présentés dans la stratégie de développement durable ont été obtenus. Les ministères et organismes pourront vouloir inclure une analyse des résultats associés à l’atteinte de la cible.
Les progrès réalisés par rapport au résultat ciblé respectent le calendrier.	Les progrès vers l’obtention des résultats présentés dans la stratégie de développement durable se poursuivent et respectent le calendrier. Les ministères et organismes pourront vouloir inclure une analyse des résultats associés aux progrès vers l’atteinte de la cible.
Les progrès réalisés par rapport au résultat ciblé se poursuivent.	La date d’échéance n’a pas été respectée, mais des progrès marqués ont été réalisés et se poursuivent.
Le résultat ciblé n’a pas été obtenu ou les progrès par rapport au résultat ciblé ont été retardés.	Les progrès vers l’obtention des résultats présentés dans la stratégie de développement durable ont été retardés. Il faudrait expliquer les raisons associées à ce retard ainsi que les obstacles et les défis auxquels l’organisation fait face. Il faudrait décrire les mesures correctives à prendre pour rétablir les efforts déployés en vue d’obtenir les résultats (le cas échéant).
Le résultat ciblé a été révisé.	Il faudrait justifier la révision de la cible quant aux résultats attendus et expliquer de quelle manière elle a été modifiée.
La cible n’est plus valide.	Il faudrait donner les raisons pour lesquelles la cible des résultats attendus n’est plus valide.

Annexe C : Sommaire de la SDD de 2001 à 2003

Les tableaux suivants résument les thèmes, les buts, les objectifs, les résultats, les activités planifiées, les mesures/indicateurs de rendement et les résultats de la SDD du MPO de 2001 à 2003.

Thème 1 : Nouvelles formes de gouvernance et d'intendance partagée

But 1 : Utilisation durable des ressources et des écosystèmes marins et d'eau douce grâce à de nouvelles formes de gouvernance et d'intendance partagée

Objectif 1.1 : Approches intégrées et de coopération pour la gestion et l'utilisation des ressources marines et d'eau douce

Résultats attendus	Activités planifiées	Mesures/indicateurs de rendement	Impacts
1.1.1 – Participation accrue des intervenants dans l'intendance partagée des écosystèmes et des ressources estuariens, côtiers et marins	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer et mettre en œuvre des PGI et achever les projets de démonstration dans trois régions côtières d'ici à la fin de 2002 : est de la plate-forme Scotian, ouest de l'Arctique et golfe du Saint-Laurent Mettre sur pied le CCMO 	<ul style="list-style-type: none"> Efficacité de la nouvelle gouvernance des océans Niveau de participation des intervenants Nombre/couverture/nature des PGI actuels et proposés Portée et utilisation du matériel didactique et d'Internet 	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation du potentiel économique et social des océans
1.1.2 – Participation accrue des intervenants à la prestation des services maritimes	<ul style="list-style-type: none"> Établir et mettre à l'essai de nouveaux partenariats de la GCC avec des groupes intéressés du secteur privé et du secteur bénévole pour ce qui est de la prestation des services maritimes, d'ici à la fin de 2003 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de nouveaux partenariats et de nouvelles alliances créés. Appui des groupes d'intéressés 	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la sécurité maritime Réduction des risques de pollution environnementale Sensibilisation accrue des intervenants aux facteurs environnementaux
1.1.3 – Modalités accrues permettant au MPO et aux intervenants de collaborer à des objectifs communs en matière de gestion des pêches	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre des ententes de cogestion comportant un ou deux plans de pêches par année; ces plans sont fondés sur le modèle de cogestion et visent jusqu'à 25 pêches cogérées d'ici à la fin de 2003 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de pêches par année qui sont gérées selon le modèle de cogestion Partage des coûts d'application des règlements 	<ul style="list-style-type: none"> Pour les participants aux pêches : accroissement de la stabilité économique; plus grande part de responsabilité dans les décisions de gestion; renforcement de l'engagement en faveur d'une pêche responsable
1.1.4 – Participation accrue des intervenants à l'exécution du Programme de gestion de l'habitat du poisson	<ul style="list-style-type: none"> Rationaliser le processus de suivi des projets concernant l'habitat Appuyer le rétablissement et la mise en valeur de l'habitat du poisson partout au Canada, grâce à des partenariats améliorés, à l'information du public, à la sensibilisation du public et à des investissements stratégiques dans la capacité des communautés de réaliser des projets concrets 	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration du délai de réponse aux propositions de développement (c.-à-d. renvois) reçues et examinées par le MPO en Ontario et dans les Provinces des Prairies Niveau de participation des groupes intéressés, y compris les contributions en nature, le financement de contrepartie utilisé pour la conservation de l'habitat ainsi que les initiatives de restauration et de mise en valeur Niveau accru de participation du MPO, partout au Canada, dans des partenariats/programmes de gérance qui sont conformes aux buts de la politique du MPO relative à l'habitat 	<ul style="list-style-type: none"> Conservation de l'habitat du poisson et protection contre la détérioration, la destruction ou la perturbation Populations abondantes de poissons en santé

Thème 2 : Connaissances et technologies pour le développement durable

But 2A : Meilleure connaissance de la nature et de l'utilisation des ressources et des écosystèmes marins et d'eau douce à l'appui du processus décisionnel

Objectif 2A.1 : Meilleure compréhension, information scientifique plus opportune et autres connaissances à l'appui des processus décisionnels

Résultats attendus	Activités planifiées	Mesures/indicateurs de rendement	Impacts
2A.1.1 – Recherche scientifique améliorée	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer un cadre opérationnel en vue d'intégrer les considérations liées aux écosystèmes dans le cadre de la gestion des pêches et des océans d'ici à la fin de 2002 Créer un réseau national d'équipes pluridisciplinaires des secteurs privé et public d'ici à la fin de 2001 Déterminer les changements à apporter au processus d'évaluation des stocks et recommander une nouvelle approche d'ici à la fin de 2001 	<ul style="list-style-type: none"> Information de meilleure qualité sur la biodiversité et sur les espèces en péril Échange accru de connaissances entre les spécialistes et chercheurs des secteurs privé et public en sciences océanographiques et halieutiques Nombre de pêches gérées en fonction des écosystèmes Confiance accrue de la population à l'égard de l'information et des conseils scientifiques fournis aux gestionnaires des pêches et des océans 	<ul style="list-style-type: none"> Meilleure compréhension des liens avec l'écosystème Renseignements de meilleure qualité sur les utilisations à fins multiples des écosystèmes aquatiques Participation d'autres ordres de gouvernement et d'autres intervenants Utilisation efficace des ressources en matière de recherche scientifique Meilleure compréhension des océans Détermination des besoins en matière de recherche et des lacunes Réaction plus rapide des gestionnaires aux changements dans l'état de santé des ressources aquatiques
2A.1.2 – Meilleure compréhension des répercussions environnementales de l'aquaculture et réduction ou atténuation des effets négatifs	<ul style="list-style-type: none"> D'ici à la fin de 2001, accroître la recherche du MPO sur les répercussions environnementales de l'aquaculture 	<ul style="list-style-type: none"> Embauche de nouveaux chercheurs Initiation de projets de recherche Confiance améliorée de l'industrie de l'aquaculture et des autres groupes intéressés Confiance accrue du public dans le secteur canadien de l'aquaculture 	<ul style="list-style-type: none"> Industrie de l'aquaculture canadienne plus concurrentielle et plus respectueuse des principes du développement durable Risques réduits de détérioration de l'environnement et d'accidents Confiance accrue de la population dans les produits et les méthodes du secteur canadien de l'aquaculture
2A.1.3 – Connaissances et compréhension accrues des répercussions des océans sur le climat mondial	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir le Programme Argo, une initiative internationale qui cible la compréhension du climat global, grâce à la mise en place de jusqu'à 90 bouées océanographiques dans les océans d'ici à la fin de 2003 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de bouées achetées et déployées Données accessibles aux partenaires du Canada et d'ailleurs Matériel de référence sur le changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> Contribution aux connaissances internationales sur le changement climatique
2A.1.4 – Information sur les pêches plus précise, en saison, en temps réel, accessible aux gestionnaires des pêches	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer une base de données harmonisée sur la gestion de l'information liée aux pêches, comportant un accès en ligne par guichet unique, d'ici à la fin de 2003 	<ul style="list-style-type: none"> Proportion de la base de données harmonisée Nombre de codes normalisés Proportion de l'architecture de la base de données achevée Échange de données sur les prises et d'autres renseignements sur les pêches entre les régions du MPO 	<ul style="list-style-type: none"> Meilleures décisions relatives à la gestion des pêches Exploitation plus durable des pêches Baisse des coûts liés à la surveillance et à l'application des règlements

Thème 2 : Connaissances et technologies pour le développement durable (suite)

But 2A : Meilleure connaissance de la nature et de l'utilisation des ressources et des écosystèmes marins et d'eau douce à l'appui du processus décisionnel

Objectif 2A.1: Meilleure compréhension, information scientifique plus opportune et autres connaissances à l'appui des processus décisionnels

Résultats attendus	Activités planifiées	Mesures/indicateurs de rendement	Impacts
2A.1.5 – Système de gestion des données transsectoriel cohérent pour les fonds de données majeures du MPO et ses initiatives.	<ul style="list-style-type: none"> Créer un répertoire des fonds de renseignements ministériels et des initiatives liées aux données, interrogeable en direct par les gestionnaires, à l'échelle nationale, d'ici à la fin de 2001. Établir un cadre pour assurer le maintien de la qualité et de l'uniformité des données à l'échelle du Ministère d'ici à la fin de 2002 Établir un lien électronique entre les sources de données jugées essentielles à la prise de décisions d'ici à la fin de 2003. 	<ul style="list-style-type: none"> Données nationales sur les débarquements et la valeur des débarquements disponibles dans les six mois de la fin de l'année civile pour les pêches les plus importantes Nombre de nouvelles sources de données automatiquement liées Augmentation du nombre de téléchargements de données des sites Web du Ministère 	<ul style="list-style-type: none"> Accès aux données en temps plus opportun pour appuyer la prise de décisions Meilleur accès aux sources de données ministérielles pour les clients externes, facilitant ainsi la recherche scientifique et économique

But 2B : Application efficace des connaissances et des nouvelles technologies pour soutenir le développement durable et l'utilisation sûre des ressources marines et d'eau douce

Objectif 2B.1 : Application des technologies de navigation et de communication maritimes pour l'utilisation sûre des voies navigables du Canada

Résultats attendus	Activités planifiées	Mesures/indicateurs de rendement	Impacts
2B.1.1 – Progrès vers un système modernisé de trafic maritime dans les eaux navigables canadiennes	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer un plan d'action pluriannuel à long terme et déterminer les ressources requises d'ici à la fin de 2003 	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'action achevé Appui des groupes intéressés Nombre réduit d'incidents environnementaux attribuables aux mouvements des navires Conformité accrue aux règles canadiennes de la navigation maritime 	<ul style="list-style-type: none"> Sécurité maritime Industrie maritime canadienne plus concurrentielle Risques réduits de détérioration de l'environnement ou d'accidents Protection accrue de l'environnement et des industries canadiennes contre l'introduction d'espèces exotiques
2B.1.2 – Navigation plus sécuritaire et efficace sur les voies navigables au Canada	<ul style="list-style-type: none"> Convertir 600 cartes du SHC sous forme électronique d'ici à la fin de 2003 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de cartes converties Diminution du nombre d'incidents 	<ul style="list-style-type: none"> Sécurité maritime accrue et plus grande fiabilité des aides à la navigation en dépit d'un trafic maritime accru Diminution des risques d'accidents environnementaux et de leur gravité

Thème 2 : Connaissances et technologies pour le développement durable (suite)

But 2B : Application efficace des connaissances et des nouvelles technologies pour soutenir le développement durable et l'utilisation sûre des ressources marines et d'eau douce

Objectif 2B.2 : Application des nouvelles technologies et analyses scientifiques et socio-économiques pour l'utilisation durable des ressources marines et d'eau douce

Résultats attendus	Activités planifiées	Mesures/indicateurs de rendement	Impacts
2B.2.1 – Stratégies de gestion des pêches plus efficaces fondées sur le principe de précaution	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à l'épreuve l'approche de gestion des pêches par objectif (GPO) dans 10 pêches pilotes d'ici à la fin de 2003 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de pêches pilotes établies 	<ul style="list-style-type: none"> Pêche/récolte durables
2B.2.2 – Lignes directrices nationales en place pour renforcer une aquaculture durable	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer un cadre politique opérationnel national et des lignes directrices pour l'industrie aquacole en collaboration avec l'industrie et les autres intervenants d'ici à la fin de 2001 	<ul style="list-style-type: none"> Cadre stratégique en application Lignes directrices nationales communiquées à l'industrie de l'aquaculture et aux autres intervenants Niveau de participation et d'appui de l'industrie et des autres intervenants 	<ul style="list-style-type: none"> Industrie canadienne de l'aquaculture plus durable du point de vue l'environnement et plus concurrentielle Réduction des risques de détérioration de l'environnement ou d'accidents Confiance accrue du public dans les produits et les pratiques de l'industrie canadienne de l'aquaculture
2B.2.3 – Progrès vers la gestion à long terme de la capacité de pêche au Canada	<ul style="list-style-type: none"> Établir un plan d'action national pour gérer la capacité de pêche commerciale, et faciliter l'auto-adaptation des flottilles commerciales, conformément à l'engagement du Canada envers la FAO, d'ici à la fin de 2003 	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'action national complété Accords intergouvernementaux Appui des intervenants 	<ul style="list-style-type: none"> Industrie de la pêche plus viable sur les plans de l'environnement et de l'économie Capacité de pêche en équilibre avec la capacité de production des ressources à long terme Baisse des coûts de restructuration
2B.2.4 – Conservation et protection accrues d'écosystèmes océaniques et de leurs ressources marines vivantes et inanimées	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer/mettre en œuvre un système national de ZPM, y compris la désignation de cinq ZPM d'ici à la fin de 2002 Établir des lignes directrices, des objectifs et des critères liés à la QMM 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre/couverture/nature des ZPM existantes et proposées Portée et efficacité des directives, des objectifs et des critères relatifs à la QMM Niveau d'intégration – principe de précaution/écosystème 	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la santé des écosystèmes estuariens, côtiers et marins

Thème 3 : Activités durables

But 3 : Réduction des incidences matérielles négatives des activités du Ministère sur l'environnement

Objectif 3.1 : Activités ministérielles conformes aux normes de gestion environnementales canadiennes et internationales

Résultats attendus	Activités planifiées	Mesures/indicateurs de rendement	Impacts
3.1.1 – Établissement des niveaux de départ du rendement environnemental (eau/eaux usées, énergie, gaz à effet de serre, déchets solides non-dangereux, substances toxiques et halocarbures) pour les installations importantes du MPO d'ici à la fin de 2001	<ul style="list-style-type: none"> Recueillir des données sur les installations du MPO Compiler et résumer l'information sur le rendement environnemental en données de référence Effectuer des vérifications environnementales dans chaque installation importante 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de bases de référence établies Nombre d'installations du MPO examinées 	<ul style="list-style-type: none"> L'établissement de données de référence fournira une base de comparaison sur laquelle le MPO pourra s'appuyer pour évaluer sa performance environnementale dans les années à venir
3.1.2 – PGE pour tous les aspects environnementaux, y compris des approvisionnements écologiques d'ici à la fin de 2003	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser les niveaux de départ du rendement environnemental recueillis dans les installations importantes afin d'élaborer des objectifs de virage écologique et des plans d'action pour les PGE Consulter les intervenants Mettre à jour la SDD en 2001 afin d'inclure les objectifs établis à partir des données de référence Utiliser la part du MPO de l'initiative d'ordre dans la « grande maison fédérale » pour ordonner des réductions des émissions de gaz à effet de serre comme cible en matière énergétique en 2001 	<ul style="list-style-type: none"> Nombres de PGE élaborés par an 	<ul style="list-style-type: none"> Diminution de l'incidence des activités du MPO sur l'environnement
3.1.3 – Mise en œuvre et rendement efficaces des plans de gestion actuels pour : 1. les lieux contaminés 2. les SACO 3. les réservoirs de stockage de combustibles	<ul style="list-style-type: none"> Exécuter 800 évaluations (Phase I) du CCME et 50 évaluations (Phase II et (ou) Phase III) par année. <ul style="list-style-type: none"> Utiliser l'approche de gestion du risque afin d'établir l'ordre de priorité des lieux Investir 250 000 \$ par année pour remplacer les halocarbures dans les activités du MPO par des substances n'appauvrissant pas la couche d'ozone <ul style="list-style-type: none"> Définir des solutions de remplacement applicables Terminer l'inventaire des halocarbures Alimenter la base de données sur l'inventaire des halocarbures 100 inspections et 50 améliorations des réservoirs de stockage de combustibles par année <ul style="list-style-type: none"> Terminer la mise en œuvre du plan de gestion des réservoirs de stockage de combustibles Examiner le profil annuellement afin de déterminer la responsabilité du Ministère 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'évaluations réalisées par an (Phase I et Phase II et/ou Phase III) Investissement financier annuel Nombre de systèmes aux halons répertoriés Nombre de réservoirs inspectés par an Nombre de réservoirs améliorés par an Nombre de citernes inspectées par an Nombre de citernes améliorées par an 	<ul style="list-style-type: none"> Les impacts de ces mesures sont proportionnels aux résultats des PGE et contribuent à diminuer l'incidence des activités du MPO sur l'environnement

Thème 3 : Activités durables (suite)

But 3 : Réduction des incidences matérielles négatives des activités du Ministère sur l'environnement

Objectif 3.1 : Activités ministérielles conformes aux normes de gestion environnementales canadiennes et internationales

Résultats attendus	Activités planifiées	Mesures/indicateurs de rendement	Impacts
3.1.4 – Mise en œuvre des plans de gestion de l'environnement (PGE) dans tous les ports pour petits bateaux actuellement gérés par des clients (559) d'ici à la fin de 2002	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les clients gestionnaires aux avantages des PGE et des pratiques environnementales saines Consulter les clients gestionnaires afin d'adapter les PGE aux besoins spéciaux des ports Collaborer avec les nouveaux clients gestionnaires des ports afin d'élaborer des PGE dans un délai de trois ans après leur établissement. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de PGE mis en œuvre chaque année dans des ports gérés par des clients 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation accrue des clients gestionnaires des aspects des opérations portuaires ayant une incidence sur l'environnement Diminution des incidences sur l'environnement
3.1.5 – Conformité au Code ISM de tous les navires du MPO de plus de 125 tonnes d'ici à la fin de 2003	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que le système de bord de gestion de la sécurité de la GCC répond aux exigences du Code ISM Promouvoir, en partenariat avec les groupes intéressés, le système de gestion de la sécurité et déterminer les améliorations possibles Coordonner les activités avec les vérificateurs externes d'un organisme habilité par la loi pour délivrer des documents de conformité et des certificats de gestion de la sécurité Surveiller les données des profils environnementaux de tous les navires 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de navires de plus de 125 tonnes certifiés 	<ul style="list-style-type: none"> Sécurité accrue des opérations des navires du MPO Meilleure protection contre la pollution Baisse des coûts d'exploitation des navires

Thème 4 : Gestion des progrès et du rendement

But 4 : Système de gestion pour faire le suivi des progrès et du rendement de la Stratégie de développement durable

Objectif 4.1 : Intégration des engagements en matière de développement durable à l'initiative de planification intégrée du Ministère

Résultats attendus	Activités planifiées	Mesures/indicateurs de rendement	Impacts
4.1.1 – Examen et mesure systématiques du progrès et évaluation, par la haute direction, du rendement	<ul style="list-style-type: none">Intégrer la SDD aux processus de planification des activités et de présentation de rapports du MinistèreÉlaborer un cadre de gestion du rendement pour la Stratégie	<ul style="list-style-type: none">Rapports réguliers sur l'avancement des travauxRapports d'évaluation du rendementParticipation des cadres supérieursCrédibilité accrue auprès de la population canadienne, des membres du Parlement et des groupes intéressés	<ul style="list-style-type: none">Gestion améliorée de la Stratégie et du Plan d'actionÉcart comblé dans la mise en œuvreAcquisition continue du savoir

Annexe D : Sommaire des progrès par rapport aux activités planifiées

But	Activités planifiées	État d'avancement
1 : Utilisation durable des écosystèmes et des ressources marines et d'eau douce grâce à de nouvelles formes de gouvernance et à l'intendance partagée	• Élaborer et mettre en œuvre des PGI et achever les projets de démonstration dans trois régions côtières avant la fin de 2002 : est de la plate-forme Scotian, ouest de l'Arctique et golfe du Saint-Laurent (Résultat 1.1.1)	Progrès réalisés
	• Mettre sur pied le CCMO (Résultat 1.1.1)	Obtenu
	• Établir et éprouver de nouveaux partenariats de la GCC avec des groupes intéressés à la prestation des services maritimes dans les secteurs privé et bénévole d'ici la fin de 2003 (Résultat 1.1.2)	Obtenu
	• Mettre en œuvre des ententes de cogestion comportant un ou deux plans de pêches par année; ces plans sont fondés sur le modèle de cogestion et visent jusqu'à 25 pêches cogérées d'ici à la fin de 2003 (Résultat 1.1.3)	Obtenu
	• Rationaliser le processus de suivi des projets concernant l'habitat (Résultat 1.1.4)	Déroulement comme prévu
	• Appuyer le rétablissement et la mise en valeur de l'habitat du poisson partout au Canada, grâce à des partenariats améliorés, à l'information du public, à la sensibilisation du public et à des investissements stratégiques dans la capacité des communautés de réaliser des projets concrets (Résultat 1.1.4)	Déroulement comme prévu
2A : Meilleure connaissance de la nature et de l'utilisation des ressources et des écosystèmes marins et d'eau douce	• Élaborer un cadre opérationnel en vue d'intégrer les considérations liées aux écosystèmes dans le cadre de la gestion des pêches et des océans d'ici à la fin de 2002 (Résultat 2A.1.1)	Progrès réalisés
	• Créer un réseau national d'équipes pluridisciplinaires des secteurs privé et public d'ici à la fin de 2001 (Résultat 2A.1.1)	Obtenu
	• Déterminer les changements à apporter au processus d'évaluation des stocks et recommander une nouvelle approche d'ici à la fin de 2001 (Résultat 2A.1.1)	Obtenu
	• D'ici à la fin de 2001, accroître la recherche du MPO sur les répercussions environnementales de l'aquaculture (Résultat 2A.1.2)	Obtenu
	• Soutenir le Programme Argo, une initiative internationale qui cible la compréhension du climat global, grâce à la mise en place de jusqu'à 90 bouées océanographiques dans les océans d'ici à la fin de 2003 (Résultat 2A.1.3)	Obtenu
	• Élaborer une base de données harmonisée sur la gestion de l'information liée aux pêches, comportant un accès en ligne par guichet unique, d'ici à la fin de 2003 (Résultat 2A.1.4)	Retard
	• Créer un répertoire des fonds de renseignements ministériels et des initiatives liées aux données, interrogeable en direct par les gestionnaires, à l'échelle nationale, d'ici à la fin de 2001. (Résultat 2A.1.5)	Obtenu
	• Établir un cadre visant à assurer le maintien de la qualité et de la cohérence des données à l'échelle du Ministère avant la fin de 2002 (Résultat 2A.1.5)	Cible révisée
2B : Application efficace des connaissances et des nouvelles technologies à l'appui d'une utilisation durable et sûre des ressources marines et d'eau douce	• Élaborer un plan d'action pluriannuel à long terme et déterminer les ressources requises d'ici à la fin de 2003 (Résultat 2B.1.1)	Progrès réalisés
	• Convertir 600 cartes du SHC sous forme électronique d'ici à la fin de 2003 (Résultat 2B.1.2)	Progrès réalisés
	• Mettre à l'épreuve l'approche de gestion des pêches par objectif (GPO) dans 10 pêches pilotes d'ici à la fin de 2003 (Résultat 2B.2.1)	Cible révisée
	• Élaborer un cadre politique opérationnel national et des lignes directrices pour l'industrie aquacole en collaboration avec l'industrie et les autres intervenants d'ici à la fin de 2001 (Résultat 2B.2.2)	Obtenu
	• Établir un plan d'action national pour gérer la capacité de pêche commerciale, et faciliter l'auto adaptation des flottilles commerciales, conformément à l'engagement du Canada envers la FAO, d'ici à la fin de 2003 (Résultat 2B.2.3)	Retard
	• Élaborer/mettre en œuvre un système national de ZPM, y compris la désignation de cinq ZPM d'ici à la fin de 2002 (Résultat 2B.2.4)	Progrès réalisés
	• Établir des lignes directrices, des objectifs et des critères liés à la QMM (Résultat 2B.2.4)	Déroulement comme prévu

But	Activités planifiées	État d'avancement
3 : Diminution des incidences négatives des activités du Ministère sur le milieu physique	<ul style="list-style-type: none"> Recueillir des données sur les installations du MPO (Résultat 3.1.1) 	Obtenu
	<ul style="list-style-type: none"> Compiler et résumer l'information sur le rendement environnemental en données de référence (Résultat 3.1.1) 	Obtenu
	<ul style="list-style-type: none"> Effectuer des vérifications environnementales dans chaque installation importante (Résultat 3.1.1) 	Obtenu
	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser les niveaux de référence de départ du rendement environnemental recueillis dans les installations importantes afin d'élaborer des objectifs de virage écologique et des plans d'action pour les PGE (Résultat 3.1.2) 	Progrès réalisés
	<ul style="list-style-type: none"> Consulter les intervenants (Résultat 3.1.2) 	Progrès réalisés
	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour la SDD en 2001 afin d'inclure les objectifs établis à partir des données de référence (Résultat 3.1.2) 	Progrès réalisés
	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser la part du MPO de l'initiative d'ordre dans la « grande maison fédérale » pour ordonner des réductions des émissions de gaz à effet de serre comme cible en matière énergétique en 2001 (Résultat 3.1.2) 	Progrès réalisés
	<ul style="list-style-type: none"> Exécuter 800 évaluations (Phase I) du CCME et 50 évaluations (Phase II et (ou) Phase III) par année. <ul style="list-style-type: none"> Utiliser l'approche de gestion du risque afin d'établir l'ordre de priorité des lieux (Résultat 3.1.3) 	Obtenu
	<ul style="list-style-type: none"> Investir 250 000 \$ par année pour remplacer les halocarbures dans les activités du MPO par des substances n'appauvrissant pas la couche d'ozone <ul style="list-style-type: none"> Définir des solutions de remplacement applicables Terminer l'inventaire des halocarbures Alimenter la base de données sur l'inventaire des halocarbures (Résultat 3.1.3) 	Déroulement comme prévu
	<ul style="list-style-type: none"> 100 inspections et 50 améliorations des réservoirs de stockage de combustibles par année <ul style="list-style-type: none"> Terminer la mise en œuvre du plan de gestion des réservoirs de stockage de combustibles Examiner le profil annuellement afin de déterminer la responsabilité du Ministère (Résultat 3.1.3) 	But non obtenu
	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les clients gestionnaires aux avantages des PGE et des pratiques environnementales saines (Résultat 3.1.4) 	Obtenu
	<ul style="list-style-type: none"> Consulter les clients gestionnaires afin d'adapter les PGE aux besoins spéciaux des ports (Résultat 3.1.4) 	Obtenu
	<ul style="list-style-type: none"> Collaborer avec les nouveaux clients gestionnaires des ports afin d'élaborer des PGE dans un délai de trois ans après leur établissement. (Résultat 3.1.4) 	Obtenu
	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que le système de bord de gestion de la sécurité de la GCC répond aux exigences du Code ISM (Résultat 3.1.5) 	Progrès réalisés
	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir, en partenariat avec les groupes intéressés, le système de gestion de la sécurité et déterminer les améliorations possibles (Résultat 3.1.5) 	Progrès réalisés
	<ul style="list-style-type: none"> Coordonner les activités avec les vérificateurs externes d'un organisme habilité par la loi pour délivrer des documents de conformité et des certificats de gestion de la sécurité (Résultat 3.1.5) 	Progrès réalisés
<ul style="list-style-type: none"> Surveiller les données des profils environnementaux de tous les navires (Résultat 3.1.5) 	Progrès réalisés	
4 : Système de gestion pour surveiller les progrès et le rendement dans la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer la SDD aux processus de planification des activités et de présentation de rapports du Ministère (Résultat 4.1.1) 	Déroulement comme prévu
	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer un cadre de gestion du rendement pour la Stratégie (Résultat 4.1.1) 	Déroulement comme prévu